Martigny, vendredi 31 mai 1946. *86me année.* **Ce numéro comprend 6 pages** *No 63.*

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 10.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . Fr. 15.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 18.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 24.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX **II c 58**
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
PARAISSANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Annonces : Publicitas Sion. tél. 2 12 36
Rédaction : Martigny, téléphone 6 10 31
Annonces : Publicitas Martigny, tél. 6 10 31

ANNONCES — RÉCLAMES
le mm.-ligne ou son espace — le mm.-ligne 2 colonnes / 81 mm.
9 ct. CANTON 20 ct.
11 ct. SUISSE 30 ct.
12 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX **II c 485**

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

Comment on entend traiter la minorité radicale !

A trois jours d'intervalle, au cours de ce mois de mai, un député et un journaliste, deux éminences du parti conservateur, ont donné une nouvelle preuve du régime d'exception où doit être maintenue la minorité radicale. Heureusement pour elle, il existe une constitution fédérale garantissant la liberté d'opinion et assurant à chaque citoyen un droit de critique très étendu surtout dans le domaine des affaires publiques.

L'homme considérable qu'est dans son parti le professeur Antoine Favre, jeune ou plutôt nouveau député au Grand Conseil, a lancé quelques flèches, lors de la discussion en 2e lecture de l'initiative radicale sur la R. P. contre ceux qui n'ayant plus de responsabilité sur la scène politique cantonale se sont permis de critiquer son *auguste* personne. On affirme qu'à cette occasion M. Favre a qualifié d'une façon désobligeante la première candidature de M. Fama au Conseil d'Etat.

Quelle bravoure et quel esprit chrétien !

En mettant en cause d'anciens députés radicaux au Grand Conseil, le leader conservateur aurait dû avoir la loyauté de les désigner par leur nom. D'autant plus qu'il est à tout le moins abusif de se servir de la tribune du parlement pour attaquer des citoyens non parlementaires, car le député jouit de l'immunité parlementaire et le règlement du Grand Conseil interdit de faire des personnalités.

Les plaintes de M. Favre sont du reste injustifiées attendu qu'il a suffi aux anciens députés visés par lui de s'élever, à la réunion radicale de Sion, contre les propos qu'il a tenus sur le compte du parti radical, tellement ils étaient outrageants.

Par contre, deux articles d'André Marcel qui ont eu un grand retentissement dans notre canton et au dehors ont mis le professeur Favre sur un feu ardent et, par surcroît, l'assurent d'ores et déjà de la gloire posthume. Chose curieuse, lui qui avait menacé de ses foudres le journaliste. resta coi et ne s'en plaignit pas au Grand Conseil

Que M. Antoine Favre se tienne pour *tabou*, c'est son affaire. Mais, ses adversaires politiques qu'il juge facilement, et parfois avec sévérité ou injustice, ont le droit de se défendre et de critiquer son comportement en tant qu'homme public. Et ne lui en déplaise, même les hommes non investis du mandat de député peuvent le faire, car selon notre conception à nous de la démocratie exempte d'un totalitarisme quelconque, tout citoyen participe indirectement au gouvernement et assume comme tel « des responsabilités sur la scène politique cantonale ».

Nous-même avons un compte à régler avec M. Favre à propos de son attitude après la fameuse session du Grand Conseil de novembre 1945. Il connaît la cause du retard pour l'avoir subie lui-même. Il n'y a aucun péril pour nos droits, car notre débiteur n'est pas homme à invoquer la prescription !

* * *

Si le nouveau leader conservateur se plaint des attaques des radicaux contre lui-même et son parti, le remarquable journaliste qu'est Ch. St-Maurice nous reproche de faire l'éloge du parti radical suisse. Pour atténuer notre affirmation au festival de Liddes que le principal mérite des réformes sociales revient aux radicaux, le directeur du *Nouvelliste* évoque trois noms conservateurs d'autrefois en soulignant qu'ils s'étaient joints aux chefs radicaux de l'époque pour promouvoir la politique sociale. Quoiqu'il en soit, il est indéniable que ces trois chefs conservateurs n'ont pas été suivis par leurs troupes. Sans quoi, on ne ferait pas cette constatation regrettable que la Constitution fédérale de 1874 contenant le germe des réformes sociales de même qu'un certain nombre de lois d'entr'aide et de protection ouvrière ont été repoussées partout où les conservateurs se trouvaient en majorité.

Et l'assurance-vieillesse, et les caisses de compensation, et la protection de la famille, s'exclame Ch. St-Maurice, n'ont-elles pas reçu l'appui ou ne sont-elles pas issues du parti conservateur-catholique ?

Halte là ! La loi sur l'assurance-vieillesse de 1933, issue du parti radical et l'œuvre de M. Schulthess, a été combattue par les conservateurs valaisans en particulier. Les vieillards, a-t-on coutume d'entendre, ne peuvent pas attendre. Or, ils ont été privés des bienfaits de cette loi pendant plus de 15 ans par ceux qui l'ont rejetée. Quelle lourde responsabilité !

Que nous sachions, c'est à la clairvoyance et à l'action persévérante du conseiller fédéral Obrecht que sont dues les caisses de compensation.

Si le parti conservateur, avec l'aide d'hommes éminents d'autres partis, tels que le libéral-protestant Albert Picot, de Genève, a fait aboutir l'initiative sur la protection de la famille, Ch. St-Maurice devra bien convenir que cette initiative est passablement distante du contre-projet du Conseil fédéral adopté successivement par les Chambres fédérales et une majorité imposante du peuple suisse.

Rien donc n'infirmera cette vérité qu'en matière de politique sociale comme dans les autres secteurs de notre vie nationale, le parti radical pendant longtemps a été le seul à semer alors qu'aujourd'hui tous les autres partis sont présents pour récolter.

C. C.

Le Parti radical suisse

Ses principes. — Son histoire. — Son programme.

III. **L'œuvre du Parti radical suisse.**

Il y a quelques années, au cours d'une fête donnée en l'honneur d'un homme d'Etat radical suisse, le conseiller fédéral Motta, alors un des chefs incontestés du parti conservateur-catholique, dans le discours qu'il prononça à cette occasion, déclara avec force : « C'est le parti radical qui a fait la Suisse moderne. Je puis l'affirmer avec d'autant plus de franchise et d'impartialité que je n'ai pas l'honneur d'être membre de ce parti. » Dans son livre sur *La Démocratie et la Suisse*, M. Gongazue de Reynold, défenseur des vieilles idées et des privilèges périmés, puis promoteur de l'adaptation aux doctrines totalitaires, a cependant écrit que c'est au parti radical que notre pays doit la grande prospérité à laquelle il est parvenu au cours du dernier demi-siècle.

De tels hommages, émanant de tels adversaires, montrent quelle a été en Suisse l'œuvre du parti radical.

Il y a une centaine d'années, notre pays était morcelé en vingt-cinq Etats entièrement souverains, ayant le droit de percevoir à leurs frontières des droits de douane (péages) sur les marchandises « importées » des autres cantons. L'esprit de solidarité confédérale était à peine existant. Des lois foncièrement différentes, même sur les points essentiels, régnaient d'un canton à l'autre. Ici, les citoyens possédaient déjà quelques droits ; là, ils en étaient complètement dépourvus. Il n'y avait aucune égalité entre les hommes. La liberté de conscience n'était, la plupart du temps, qu'un mot vide de sens. Les richesses étaient très inégalement réparties ; la classe aristocratique possédait presque tout, et le peuple presque rien. Notre pays, d'ailleurs, était plutôt pauvre, à cause de l'insuffisante fertilité du sol.

Vis-à-vis de l'étranger, un petit pays aussi morcelé et divisé ne jouissait pas d'un bien grand prestige. Les grands Etats européens se mêlaient ouvertement de nos affaires et nous donnaient des « conseils » qui étaient bien plutôt des ordres. L'Angleterre et la France, bien que sous des règnes monarchiques, étaient fort en avance sur certains cantons suisses du point de vue des principes et des conceptions modernes. De plus, certains esprits s'étaient mis à exciter, chez nous, les populations catholiques, sept cantons confédérés, fourvoyés par de mauvais bergers, formèrent entre eux une ligue séparée, appelée «Sonderbund», qui déchira notre pays, le conduisit à la guerre civile et l'exposa à tous les dangers venus du dehors. Grâce à l'esprit pacificateur du général Dufour, le Sonderbund fut réduit à merci en très peu de temps et avec le minimum de sang versé.

Telle était la situation intérieure lorsque, en 1848, le parti radical prit les rênes du pouvoir. Son premier soin fut de pacifier les esprits que la guerre civile avait violemment troublés et d'accorder aux sept cantons vaincus une paix des plus conciliantes. Il jeta ensuite les bases d'une Suisse nouvelle dans la mémorable Constitution fédérale de 1848 qui, tout en laissant aux cantons leur indépendance légitime, créa un véritable Etat suisse, où devaient régner désormais la Liberté, l'Egalité entre les citoyens, l'Ordre et la Concorde. Une armée fédérale fut aussi instituée, garantissant l'indépendance de notre pays vis-à-vis de l'étranger et la paix civique. On sait ce dont nous lui sommes redevables au cours des années terribles que nos générations ont vécues ! L'instruction civique fut développée ; les chemins de fer (la locomotive à vapeur venait d'être inventée par un Anglais) sillonnèrent le pays. L'agriculture, le commerce, l'industrie furent encouragés. L'hôtellerie suisse naquit. Le mouvement auquel la Constitution fédérale de 1848 avait donné l'impulsion fit, en un demi-siècle, du peuple suisse l'un des plus riches et les plus tranquilles du monde.

Mais ce n'est pas seulement sur le plan matériel, c'est encore dans le domaine moral que le parti radical suisse et la législation qu'il édicta firent de notre pays, malgré l'exiguité de son territoire, l'une des premières nations du monde. En faisant régner sur notre sol l'union, la concorde entre les races, les confessions religieuses et les citoyens, les principes du parti radical avaient fait de notre petit pays un Etat modèle, pouvant servir d'exemple au genre humain. Bientôt, la Suisse devint une nation citée dans l'univers par les philosophes, les penseurs politiques et les hommes de gouvernement comme le type qu'il fallait chercher à imiter. « La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot », s'écriait avec enthousiasme l'immortel poète Victor Hugo.

Cette éminente situation de la Suisse dans le monde fut consacrée après la première guerre mondiale, quand notre pays fut choisi comme siège de la Société des Nations. Ce fut un aboutissement de l'effort démocratique et libéral, respectueux des droits de l'homme et du droit des peuples, inauguré et poursuivi par le parti radical suisse. C'était un hommage que le monde rendait à ce parti qui, depuis 1848, avait dirigé les destinées de notre pays.

Aux heures sombres que nous vivons à nouveau, quand la notion même de démocratie paraît se prostituer, ces enseignements du passé doivent servir de leçon pour le présent et pour l'avenir.

B.

PENSEE

Si on ne soulageait que les gens qui le méritent réellement, on ne soulagerait pour ainsi dire jamais personne.

Café-Restaurant VAUDOIS
Martigny-Gare
RESTAURATION ● PENSION P. Bongard-Derivaz cuisinier.

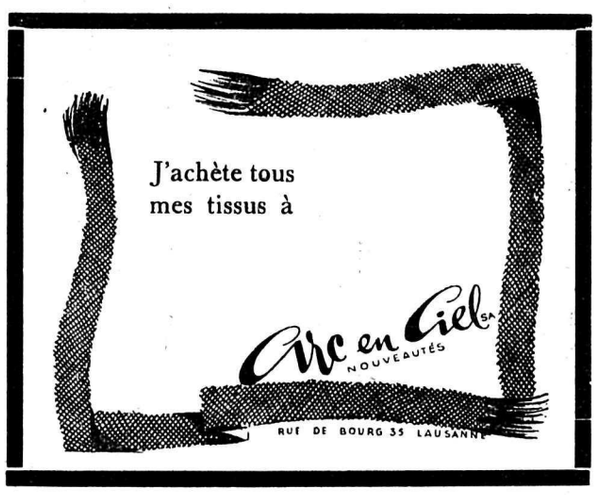

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY
Tél. 61275 — Cpte ch. postaux II c 1000
CAPITAL ET RÉSERVES : Fr. 1.100.000.—
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES — BILLETS A ORDRE — CRÉDITS DE CONSTRUCTION — CRÉDITS COMMERCIAUX
Facilités pour amortissements et remboursements. DÉPOTS à vue - à terme - en Caisse d'Epargne

A travers le monde

DECLARATIONS DE M. STUCKI

M. Walter Stucki, représentant de la Suisse aux négociations qui ont eu lieu à Washington avec les délégués de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sur les avoirs allemands en Suisse, est parti en avion pour Genève, après un séjour de deux mois aux Etats-Unis. Interrogé sur l'opinion de la Suisse concernant les négociations, M. Stucki a déclaré : « Les résultats sont seulement acceptables, rien de plus. Quant à la réaction des autres nations, je n'ai rien à dire. » Il a ajouté qu'il recommanderait au parlement suisse de ratifier l'accord et a rappelé qu'après la ratification de cet accord la moitié des biens allemands et une somme de 250 millions de francs or suisses seront distribués aux nations intéressées.

M. Stucki a déclaré ensuite que la France sera la plus grande bénéficiaire de l'accord, mais il a refusé de répondre à un journaliste qui lui demandait quel serait l'ordre des pays bénéficiaires.

Sur les avantages que retire la Suisse des accords conclus à Washington, M. Stucki a déclaré que les Etats-Unis s'engageraient : 1. à débloquer les avoirs suisses ; 2. à supprimer les listes noires préparées par le Département d'Etat. M. Stucki a précisé que ce dernier point était de beaucoup le plus important.

DES ALLEMANDS DANS UN COUVENT

Quatre Allemands ont été arrêtés au couvent dominicain de Huy, en Belgique. Les quatre prisonniers allemands ont déclaré que le couvent des dominicains était un maillon de la chaîne d'évasion.

COMPLOTS NAZIS EN ALLEMAGNE

Le comité de contrôle a annoncé que deux groupes nazis, qui opéraient indépendamment l'un de l'autre, viennent d'être arrêtés à Flensburg, pour avoir « préparé le retour au pouvoir après le départ des Alliés d'Allemagne ». Les membres d'un de ces groupes, qui fait partie du mouvement « Edelweiss », sont accusés d'avoir comploté contre les troupes alliées, d'être illégalement en possession d'armes et d'avoir franchi la frontière germano-danoise sans autorisation.

Le deuxième groupe avait hissé à Wippendofg les emblèmes du parti national-socialiste à l'occasion de l'anniversaire d'Hitler. Le chef de ce groupe a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

L'ACCORD FRANCO-AMERICAIN

L'accord financier franco-américain a été signé mardi soir à 20 h. 23. Après le gros succès de sa mission, M. Léon Blum est reparti des Etats-Unis en avion. L'accord porte à 1370 millions de dollars le montant total des crédits ouverts à la France.

La Banque des exportations et importations ouvre un nouveau crédit de 650 millions de dollars. En outre, l'accord stipule un crédit de 720 millions de dollars pour des achats supplémentaires de marchandises et pour des produits fournis à la France depuis la fin de la guerre. Ce crédit permettra entre autres à la France d'acquérir du gouvernement américain 750.000 tonnes de navires marchands et de reconstruire l'économie française.

UN ARTICLE PESSIMISTE

Le Daily Herald *de Londres vient de publier un article sensationnel qui relève la gravité de la situation internationale : « Ce n'est plus un vain bavardage que de parler de l'éventualité d'une troisième guerre mondiale. Car tous les hommes de bon sens doivent reconnaître que si l'on ne parvient pas à conduire les conversations internationales entre les grandes puissances dans un esprit de compréhension et de patience réciproque, cette guerre est irrémédiable. »*

CHAPLIN DEVRA PAYER

La Cour d'appel de Californie a confirmé le jugement du Tribunal suprême qui avait condamné Charlie Chaplin à verser à Joan Barry une pension alimentaire de 75 dollars par semaine pour son enfant de 2 ans et demi. (Espérons qu'avec ses 1600 fr. suisses par mois, le cher bambin parviendra à se nourrir!)

LES 12 ANS DES PETITES DIONNE

Les petites Dionne, les quintuplées du Canada, fêtent leur douzième anniversaire dans la bourgade de Callander (Ontario). Les cinq fillettes ont décidé de remettre les cadeaux qui leur étaient destinés au curé de la paroisse, afin qu'ils soient distribués aux enfants d'Europe, en particulier en France.

Depuis leur dixième anniversaire, les quintuplées ne sont plus « commercialisées ». Elles ont cessé leurs exhibitions et leurs visites payantes. Leur fortune s'élève à un million de dollars et les revenus personnels à plus de 50.000 dollars.

SERAIENT-ILS ENCORE EN VIE ?

Une haute personnalité américaine qui, depuis un an, enquête secrètement sur la disparition du corps d'Hitler, à la suite de son hypothétique suicide, affirme aujourd'hui sa conviction qu'Hitler, Eva Braun et Martin Bormann sont en vie. D'après cet enquêteur tous trois auraient quitté Berlin en avion pour l'Espagne ou pour la Suisse (?) quelques heures avant l'arrivée des Russes, ou alors se seraient retirés dans une des nombreuses retraites que possédait Hitler dans toute l'Allemagne, probablement en Bavière, où ils se cacheraient encore sous de faux noms. En effet, aucun des 131 corps ou débris de corps retrouvés dans les ruines de la Chancellerie n'a pu être identifié comme étant celui de l'un des trois criminels nazis.

La catastrophe de Dailly

—o—

10 morts

La nuit de mardi à mercredi figurera dans les annales sombres des forts de Dailly, ensuite de la formidable explosion qui s'y produisit et qui coûta la vie à dix ouvriers, dont 5 étaient occupés au forage d'une galerie sise en dessous du lieu de l'explosion, tandis que les 5 autres exécutaient des travaux de réfection dans une casemate supérieure. De ces 5 derniers, deux, Charles Ruffieux, père de famille, et Edmond Monod à Aigle, n'ont pas encore été retrouvés.

Les morts transportés en ambulance à la Clinique St-Amé à St-Maurice où le major Nebel ne put que faire les constatations d'usage, sont des hommes jeunes dans la force de l'âge.

Voici leur identité : MM. Gaston Bourret, de Clarens, contremaître maçon, marié, père de 2 enfants ; Maurice Vuadens, maçon, de Blonay, célibataire ; Alfred Lœtscher, mineur, à Veytaux, marié sans enfants ; Eugène Forestier, à Morcles, marié, père d'un enfant ; Maurice Biollay, à Dorénaz, célibataire (tous cinq de l'entreprise Liebhauser) ; René Blanc, marié, à Pully ; Louis Biollay, célibataire, à Pully ; Raymond Privet, à Belmont, célibataire (de l'entreprise Ganty).

A noter que trois autres ouvriers qui travaillaient également dans une galerie au moment de l'explosion purent se sauver par miracle, après avoir couru dans l'atmosphère irrespirable et failli tomber en plein dans le foyer des explosions.

La première explosion, qui s'est produite peu avant minuit a secoué les vitres des maisons de Lavey, de Morcles et de St-Maurice, et réveillé nombre d'habitants en sursaut. A Morcles, les autorités militaires décidèrent de faire évacuer le village, car on pouvait s'attendre au pire. Femmes, enfants et vieillards furent donc descendus à St-Maurice par les camions militaires.

A Lavey, l'émoi fut grand. On vit des personnes s'enfuir précipitamment, poussant des voitures d'enfants et encombrées d'effets hétéroclites, pour gagner St-Maurice. Car des pierres et des débris sont tombés sur les toits de la localité. On a retrouvé dans un pré à 100 m. du village un grand carré de blindage de plus de 4 m. carrés provenant d'une porte du fort de l'Aiguille, qui a été projetée en l'air par la déflagration.

On parle de trois cents tonnes de charges d'obus, réparties dans deux magasins à munitions, qui ont fait explosion à peu près simultanément, sous le rocher de l'Aiguille. La casemate supérieure où travaillaient les ouvriers de l'entreprise Ganty était située entre les deux magasins.

Les dégâts à l'intérieur des forts sont considérables, car d'autres casemates ont été enfoncées ; l'atelier mécanique, la centrale électrique et de nombreux compartiments du fort de l'Aiguille, perfectionnés ces dernières années, sont anéantis.

On ne connaît pas encore les raisons de l'explosion et les recherches sont fort difficiles, du fait du danger d'intoxication par le gaz carbonique. L'autorité militaire a autorisé les habitants de Morcles à regagner leurs foyers.

Hier, M. Kobelt, président de la Confédération, s'est rendu sur les lieux en compagnie du chef de l'état-major général, col.-cdt de corps de Montmollin. Ils ont fait une visite aux familles des victimes afin de leur faire part des condoléances du Conseil fédéral, de l'armée et du peuple.

Les dégâts constatés jusqu'ici sont malheureusement beaucoup plus grands qu'on ne le supposait tout d'abord. Malgré l'étendue de la catastrophe, c'est un vrai miracle que l'on n'ait pas davantage de victimes à déplorer. Si l'explosion s'était produite de jour, la catastrophe — compte tenu de la garnison actuelle des forts de St-Maurice — aurait exigé un tribut plus important.

De nouvelles secousses sismiques

Alors que l'on espérait bien ne plus enregistrer en Valais des alertes du genre de celle du soir du 25 janvier dernier, voici que dans la nuit de mercredi à jeudi une nouvelle secousse, plutôt faible, était perçue vers 1 h. 35. Etait-ce là un avertissement ? Toujours est-il qu'à 4 h. 41 une secousse qu'on évalue en intensité à près des trois quarts de celle de janvier mit le monde en émoi.

Cette secousse dont l'épicentre est la région du Rawyl fut perçue dans toute la Suisse, la Savoie, jusqu'à Lyon. Elle fut même enregistrée par l'observatoire royal de Belgique à Bruxelles.

Mais c'est encore une fois la région de Sierre et Sion qui a été la plus éprouvée. A Sion, des cheminées dégringolèrent dans la rue et dans les cours à une dizaine d'endroits et dans le clocher de l'Hôtel de Ville, la cloche se mit en branle. Les habitants qui vivent dans les demeures lézardées et qui n'ont pas encore été remises en état virent les fissures s'agrandir et les plâtres joncher le sol. Plusieurs passèrent le reste de la nuit en plein air.

Même spectacle à Sierre plus spécialement dans le quartier de Beaulieu où des maisons qui avaient subi des réparations furent de nouveau atteintes. Par bonheur, personne ne fut blessé, mais cette chaude alerte a causé partout une émotion bien légitime.

En outre, des blocs de rocher se détachèrent du flanc sud du Haut de Cry et des rochers dits de Grü au nord et à l'est de Chamoson.

L'alpage de Serin, sur le territoire de la commune d'Ayent, a été envahi par des grosses chutes de pierres. Des masses de matériaux recouvrent actuellement toute cette région qu'on ne peut pas encore approcher. Les quelques chalets qui s'y trouvaient, heureusement inhabités à cette époque de l'année, ont été engloutis.

Grand Conseil

SEANCE DU MERCREDI 29 MAI

8 h. 45 : arrivée des honorables députés.
9 h. 08 : entrée triomphale du Piteux Loup.

A propos de police des routes

Le Gd Conseil accepte que l'article 80 de la loi du 1er février 1933 sur la classification, la construction, l'entretien et la police des routes soit complété par un paragraphe No 7, dont la teneur est la suivante : « Les distances entre l'axe des routes cantonales ou communales et les constructions pourront être réduites si les conditions locales l'exigent, mais seulement lorsqu'un plan d'aménagement général aura été établi d'entente avec le service des ponts et chaussées du Dépt des travaux publics et homologué par le Conseil d'Etat. »

La loi sur l'enseignement primaire

M. Dellberg (Brigue) aimerait que les fournitures scolaires soient livrées gratuitement à tous les élèves tandis que M. Emmanuel Rudaz (Vex) fait admettre le principe d'une différence à établir entre le matériel scolaire proprement dit et les livres scolaires.

L'art 72 dit que la bourgeoisie participe aux frais divers occasionnés par les édifices scolaires suivant une échelle allant de 0 à 30 % du coût effectif.

M. Flavien de torrenté (Sion) aimerait que ce texte soit suivi de la phrase suivante : « En principe, cette participation ne pourra pas porter atteinte à la fortune bourgeoisiale proprement dite ». Mais cette proposition est repoussée par 44 voix contre 17.

MM. Dellberg et Victor Brouchoud (St-Mauriche) proposent de porter la durée du cours annuel de l'école primaire de sept à dix mois, au lieu de six à dix mois, comme le prévoit le projet de loi. Ils citent, à l'appui de leur demande, de nombreux exemples de l'insuffisance de l'instruction, particulièrement pour les enfants qui se vouent plus tard à des métiers manuels.

Mais la seule proposition de revenir sur cette discussion est repoussée par 45 voix contre 19.

C'est au tour de M. le député Robert Carrupt (Sierre) de poser quelques questions précises au chef du Dépt de l'instruction publique.

Quelles sont les intentions du Dépt au sujet de l'Office cantonal de l'enseignement ? Quelle est la doctrine du Dépt en ce qui concerne l'enseignement primaire ? La formation des instituteurs est-elle suffisante ?

Sans vouloir particulièrement viser le clergé, ne pourrait-on pas avoir des inspecteurs scolaires professionnels ? Ne peut-on ouvrir plus largement les portes de l'Ecole Normale aux candidats appartenant aux minorités politiques ?

Les salaires des instituteurs ne leur permettant pas de vivre les 12 mois de l'année, n'est-il pas possible de leur donner une situation plus viable.

Le chef du Dépt de l'instruction publique donna naturellement toutes les garanties d'usage à M. Carrupt. Mais le point le plus important est bien que l'on reconnaisse une place plus large aux éléments minoritaires politiques.

M. Jules Luisier (Fully), ancien élève de l'Ecole Normale et, par là même, bien placé pour juger, appuie fortement l'intervention de M. Carrupt. En de brèves anecdotes, il montre que réellement soit l'E. N., soit le Dépt de l'I. P. font depuis longtemps deux poids et deux mesures entre élèves-instituteurs conservateurs et radicaux. En outre, M. Luisier est fermement décidé à ne pas voter cette loi en 1ers débats en espérant que le texte qui sera présenté en 2mes débats sera plus hardi, plus innovateur.

Finalement, le projet de loi sur l'enseignement primaire est adopté en premiers débats.

RECOURS EN GRACE

Rapporteur français, M. Eugène Moret (Martigny-Combe). Cinq cas de non-paiement de la taxe militaire sont positivement liquidés tandis que 3 recours concernant des délits plus graves (attentat à la pudeur, meurtre, vols) sont repoussés.

La commission des recours en grâce soumet ensuite le postulat suivant qui fut accepté par le Gd Conseil et le Conseil d'Etat : « Le Gd Conseil du canton du Valais, ayant pris connaissance du peu d'empressement qu'apporte l'autorité fédérale à résoudre le problème de la réforme pénitentiaire telle que prévue par le Code pénal suisse, invite le Conseil d'Etat à intervenir énergiquement auprès des services fédéraux compétents en vue de hâter la réalisation des projets de notre canton dans ce domaine.

LA CENSURE

Un député socialiste ayant développé une interpellation sur la censure (qui l'eût cru après l'avoir entendu ?), M. le conseiller d'Etat Pitteloud profita de l'occasion pour prononcer un discours-ministre... profond dans sa haute élévation de pensée.

Une motion de M. Eugène Moret

Voici la finale de la motion de M. le député Eugène Moret (Martigny-Combe) concernant la création d'un Service permanent du tourisme et de l'hôtellerie au sein de l'Administration cantonale :

« On trouvera peut-être le développement de ma motion inopportune à un moment où l'Etat doit faire face à des charges particulièrement lourdes. Mais les dépenses nouvelles qu'entraînerait pour l'Etat la création d'un tel service ne devraient pas entrer en considération. Il s'agit de donner à une des principales branches économiques du canton un moyen de se développer, d'occuper une forte main-d'œuvre, de créer des occasions de gain accessoire pour nos populations de la montagne et de répandre dans le canton des sommes importantes. Si le canton connaît actuellement une véritable prospérité dans le domaine de l'agriculture, c'est bien grâce à la sollicitude dont cette branche a été entourée. Nous voudrions pouvoir en dire autant du tourisme.

...Certes, la création de l'Union valaisanne du tourisme est déjà un grand pas fait dans ce domaine. Je me plais d'ailleurs à reconnaître l'intelligente et fructueuse activité de cette organisation. Mais le service dont je préconise la réalisation doit justement compléter ces efforts et ne fera nullement double emploi avec l'UVT dont les tâches sont principalement la perception de la taxe de séjour et la propagande, pas plus qu'il n'empiétera sur les tâches de l'Ass. hôtelière du Valais qui est une Ass. d'un caractère absolument privé et qui s'occupe de la défense de ses intérêts professionnels.

Il y aura, au contraire, entre ces institutions des différences de structure très marquées. Tandis que le service du tourisme, comme branche de l'administration, revêtirait l'autorité que lui confère le pouvoir exécutif et s'occuperait des tâches que nous avons exposées, les organisations professionnelles de caractère privé, en dehors de leurs tâches propres, continueraient à se faire l'écho des milieux qu'elles représentent auprès des pouvoirs publics et notamment du service que nous préconisons. Ce dernier ferait entendre le point de vue de l'Etat dans les questions qui lui seraient soumises.

Par le canal de ce service, un lien étroit s'établirait entre l'Etat et les associations privées. La consolidation de ces liens est également pour nous une des raisons qui militent en faveur de la création d'un service du tourisme et de l'hôtellerie.

On objectera que le Conseil d'Etat a créé un service cantonal du tourisme sous la forme d'une commission de trois employés des Dépts de l'Intérieur, des travaux publics et des finances. Le secrétariat était assumé par le service des patentes et concessions du Dépt des finances. Cette commission était chargée de procéder à l'étude de tous les problèmes se rapportant au tourisme et de présenter au Conseil d'Etat toute proposition ou suggestion qu'elle estime utiles au développement du tourisme dans le canton.

Je soutiens que cela est insuffisant. Les trois personnes faisant partie de cette commission (MM. Parvex, Amez-Droz et Favre) sont déjà trop chargées par les services dont ils ont la lourde responsabilité.

Cela est insuffisant parce que ce n'est pas une commission qu'il faut, mais un service permanent.

En fait, je n'ai aucune connaissance que cette commission se soit réunie jusqu'à maintenant et ait manifesté une activité quelconque dans le domaine du tourisme...

C'est pourquoi j'invite instamment le Conseil d'Etat à agir immédiatement et à étudier la création d'un Service du tourisme et de l'hôtellerie et à présenter un projet de décret dans le courant de l'année 1946, afin de créer les bases légales de ce service, d'en fixer l'organisation et les compétences. Je suis convaincu que cette innovation est indispensable au développement du tourisme valaisan et par là à celui de toute notre économie. »

Jeunesse radicale valaisanne

Congrès des Jeunesses radicales démocratiques valaisannes

DIMANCHE 16 JUIN A VERNAYAZ

Cette belle manifestation s'annonce sous les plus heureux auspices. En effet, la section de Jeunesse radicale de Vernayaz travaille déjà depuis plusieurs semaines avec ferveur afin d'assurer à cette journée un plein succès.

Aussi pouvons-nous d'ores et déjà dire à tous ceux qui seront les hôtes de notre commune ce jour-là que l'accueil le plus cordial et le plus sympathique leur est réservé.

Bien mieux, nous sommes même autorisé à déclarer que la population de Vernayaz tout entière s'apprête à pavoiser afin que la localité soit des plus attrayantes pour recevoir les belles phalanges de nos Jeunesses radicales.

C'est pourquoi en présence de la grande compréhension et de la largeur d'idées témoignées par Vernayaz, nombreux seront les jeunes radicaux avec tous leurs amis qui tiendront à se rendre dans cette belle localité le 16 juin manifester par leur présence leur intérêt à la cause de notre Jeunesse radicale et par la même occasion marquer leur sympathie envers cette population si accueillante.

Le programme de la journée sera publié ultérieurement. Disons pour aujourd'hui qu'indépendamment d'orateurs de choix, plusieurs sociétés de musique rehausseront de leur participation ce congrès qui sera à n'en point douter un nouveau fleuron dans le palmarès des réunions de la Jeunesse radicale.

Que chacun se réserve la journée du 16 juin pour la manifestation de Vernayaz.

Le Comité de Presse.

Encaustique ABEILLE
pure essence de térébenthine et pure cire
adu

La journée cantonale des pupilles

à Vouvry

—o—

Ce fut une belle journée magnifiquement réussie grâce à une organisation parfaite et au beau temps. Les sections se rendent dès leur descente du train sur l'emplacement de fête (terrain de football) où fut célébré l'office divin.

Puis les concours débutent aussitôt pour durer jusqu'à midi. La section de St-Maurice se fait notamment remarquer aux préliminaires et celle de Brigue au saut de cheval.

Les pupilles se rendent ensuite à la Halle de gymn., où ils font honneur à un dîner complet, ce qui mérite d'être souligné à l'actif du comité d'organisation, car jusqu'à maintenant il ne leur était servi qu'une simple collation.

Quant aux officiels et invités, parmi lesquels on remarquait MM. Emilien Pot, président de Vouvry, Emile Boll de Sion, membre honoraire fédéral, toujours alerte et présent aux manifestations de nos gyms, M. le président d'honneur des gyms de Genève-Pâquis, etc., ils furent reçus au Restaurant de l'Union où M. W. Fierz, président du Comité d'organisation, salua en termes choisis les jeunes gymnastes et leurs accompagnants et invités, disant le plaisir qu'avait Vouvry de recevoir la phalange des pupilles et pupillettes valaisans. M. Fierz tint à remercier plus spécialement la section de pupilles de Genève-Pâquis, forte de 50 membres, et assura que la section de Vouvry a mis toute sa volonté pour assurer le succès de cette fête.

Ce fut ensuite le cortège parti de l'avenue de la Gare jusqu'au terrain de fête et qui était conduit par la Société de musique de Vouvry. Plus de 800 pupilles et pupillettes y participèrent et on y remarqua notamment l'imposante section de Monthey avec ses 70 pupilles et ses 50 pupillettes.

L'après-midi vit la reprise des concours pendant que la « Vouvryenne » exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire.

Les courses d'estafettes attendues avec impatience par le public suscitèrent un vif intérêt, de même que les préliminaires généraux exécutés tout d'abord par l'ensemble des pupillettes, puis par les pupilles. Enfin, la journée s'acheva par la remise de la bannière cantonale, détenue par la section de Fully qui la transmit à celle de Vouvry. M. Bohler, moniteur cantonal, remit ensuite des souvenirs aux moniteurs et monitrices, puis M. Pot, président de Vouvry, remercia tout le monde, espérant que chacun remportera de cette journée un agréable souvenir.

Voici le palmarès :

PUPILLES. — *Exercice à mains libres :* 1. Fully très bien ; 2. Brigue, très bien ; 3. Monthey, Sion, St-Maurice, Vernayaz, Vouvry et Chalais, très bien ; 9. Charrat, Martigny-Ville, Sierre et Martigny-Bourg, très bien ; 13. Naters, Saxon, Viège, très bien ; 16. Chippis, bien ; 17. Bramois, bien ; 18. Uvrier, bien.

Engins libres : 1. Vernayaz, très bien, 2. Naters, très bien ; 3. Brigue, Viège et Charrat, très bien ; 6. Chippis, Sion, Fully, Martigny-Bourg, Monthey, Vouvry, Sierre, très bien : 13. Chalais, Saxon, Bramois, Martigny-Ville, bien.

Course obstacles : 1. Naters, très bien ; 2. Brigue t. b. ; 3. Vouvry t.b. ; 4. Viège t.b. ; 5. Uvrier t.b. ; 6. Sion, t.b. ; 7. St-Maurice, Sierre, Vernayaz et Martigny-Ville, très bien ; 11. Charrat, bien ; 12. Bramois, Chalais, Martigny-Bourg, Pully, Monthey, Chippis, bien ; 18. Saxon, suffisant.

Course d'estafettes, cat. A (12 à 13 ans) : 1. Naters 1'57 ; 2. Sion 2'07 ; 3. Fully 2'10 ; 4. Chippis 2'13 ; 5. Chalais 2'19, etc.

Course d'estafettes, cat. B. (10 à 12 ans) : 1. Montehy 1'44 ; 2. Viège 2'45 ; 3. Sion et Bramois 1'48 ; 4. Naters 1'51 ; 5. Sierre 1'55, etc.

PUPILLETTES. — *Préliminaires :* 1. Martigny, très bien ; 2. Chippis et Vouvry, très bien ; 4. Saxon, très bien ; 5. St-Maurice, très bien ; 6. Monthey, t.b.

Course d'estafettes : 1. St-Maurice 1'31 ; 2. Monthey 1'31,4 ; 3. Martigny-Ville et Saxon 1'34 ; 5. Chippis 1'37,2.

Massongex. — *Après un brillant succès !...* — (Corr.) La Chorale de Massongex, dirigée avec beaucoup de compétence par M. Marcel Gallay, a remporté dimanche un succès magnifique au concours de Monthey et a été reçue dans la soirée avec sympathie par la population. Cette réception était d'autant plus méritée que notre société paroissiale concourant pour la 1re fois en 1re division avait obtenu le 1er prix d'exécution sur 10 sociétés inscrites.

Cependant, nous n'avons vu ni la Sté de musique locale ni les autorités, ces dernières n'ayant même pas jugé à propos d'offrir le traditionnel vin d'honneur. Cette façon de recevoir a surpris bon nombre de personnes, mais le plus surprenant fut certainement l'arrivée inopinée de deux gendarmes avec l'ordre de faire évacuer la Chorale et ses sympathisants à 11 h. précises du local habituel où tous fêtaient dignement les lauriers obtenus. Voilà une singulière façon de récompenser une société qui tout au long de l'année fournit un labeur incessant, rehausse toutes nos cérémonies religieuses et cultive avec amour et désintéressement le bel art qu'est le chant.

Un sympathisant.

Avis. — Nous recevons ce matin, trop tard pour paraître aujourd'hui à leur place habituelle, plusieurs articles, dont « En passant » de A. M., la « Lettre de Berne », etc. Ce sera pour le prochain numéro.

LUY
l'apéritif renommé !
"DIVA" S. A., Sion

A la gare de Brigue. — A une question du conseiller national Schnyder, de Brigue, demandant s'il ne serait pas utile de transférer le bureau des marchandises dans le bâtiment de la gare, dont il est actuellement très éloigné, le Conseil fédéral répond qu'il n'est pas possible d'envisager ce transfert, ne serait-ce qu'en raison du manque de place, mais qu'une étude est en cours pour améliorer les conditions actuelles.

Cinéma Rex, Saxon. — *Le Bossu*, l'œuvre de Paul Féval, a trouvé vie dans un film réalisé avec talent par Jean Delanoy et dans lequel Pierre Blanchar incarne avec non moins de talent le personnage si éminemment sympathique du chevalier de Lagardère. La reconstitution historique est fort soignée.

Attention : au même programme, 30 minutes sur scène, le célèbre fakir hindou *Ben Aga*, dans ses sensationnelles expériences : l'exhibition du pouvoir mystérieux des fakirs, sans appareil, sans truquage, une stupéfiante démonstration.

Automobile-club. — C'est donc le 9 juin que sera fêté à Montana-Crans le 25e anniversaire de la fondation de la section Valais de l'ACS. A cette occasion un « Rallye de la Paix » est organisé avec arrivée à Montana au plus tard à 10 h. 30 ; 10 h. 45, messe en l'église de Montana-Station ; 12 h. 30, banquet officiel à l'Hôtel Golf et Sports à Crans ; proclamation des résultats du Rallye et distribution des prix ; dès 16 h. 30, thé dansant.

Les sports

Saxon : 14e fête cantonale de gymnastique.

Nous avons découvert dimanche dernier les moniteurs des sections valaisannes de gymnastique en pleine action sur le nouveau terrain de gymnastique, de sport et de jeux de Saxon. Un tel entrain nous fait supposer que tous les gymnastes auront à cœur de se présenter les 29 et 30 juin en des exercices de choix.

De son côté, le comité d'organisation de ces importantes festivités ne reste pas inactif, quoique son travail est plus obscur. On nous annonce déjà une brillante participation. En déchirant le voile du secret, chaque gymnaste apprendra que parmi les sections invitées, nous trouverons les sympathiques athlètes méridionaux de Locarno et Chiasso. N'insistons pas plus, car l'affiche qui sortira de presse ces prochains jours fera tressaillir d'aise tous les nombreux amis de la gymnastique...

Conthey-Plan : *Journée de la Féd. des gymnastes.*

La section de gymnastique de Conthey-Plan organise dimanche 2 juin la journée régionale de la Féd. des gymnastes du Centre comprenant les sections de Sion, Ardon, Bramois, Uvrier, Conthey-Plan. Les concours débuteront à 13 h. et comprendront le programme de la fête cantonale les 29 et 30 juin. Un concours dans les 3 branches individuelles : nationaux, artistique, athlétisme, aura également lieu, ainsi qu'une course d'estafettes.

Tout a été prévu pour une parfaite réussite de la manifestation et félicitons la jeune section de Conthey qui a assumé la charge de celle-ci.

Séjour d'étrangers en Suisse

ALLEGEMENT DES FORMALITES

La Fédération suisse du tourisme communique:

Le Département fédéral de justice et police, se basant sur les arrêtés du Conseil fédéral du 10 avril 1946 sur l'entrée et l'enregistrement des étrangers et sur les modifications relatives à la police des étrangers, a publié des directives qui facilitent dans une large mesure l'obtention des visas pour des voyages en Suisse et simplifient considérablement les séjours d'étrangers dans notre pays.

Jusqu'à tout récemment, les représentants diplomatiques et consulaires suisses n'avaient le droit d'accorder des *visas* que pour des séjours ne dépassant pas la durée d'un mois. Dorénavant nos légations et consulats dans de nombreux pays sont autorisés à accorder aux ressortissants de ces pays des visas pour des séjours jusqu'à trois mois à condition toutefois que les étrangers en question n'auront pas d'emploi en Suisse. De même, ils pourront accorder des visas de transit simples ou d'aller et retour. Enfin, les étudiants universitaires et les élèves de pensionnats et d'instituts pourront obtenir directement des représentations suisses, c'est-à-dire sans que celles-ci en réfèrent aux autorités fédérales à Berne, des visas pour des séjours de durée indéterminée ; ils devront toutefois produire l'assurance d'être admis dans un institut d'enseignement et justifier des moyens financiers nécessaires à leur séjour.

En Suisse même, l'étranger muni d'un passeport valable n'aura plus l'obligation de s'annoncer à la police locale dans les 24 heures qui suivent son arrivée, mais seulement avant l'écoulement d'un délai de trois mois. Sont exceptés cependant les étrangers qui désirent séjourner en Suisse de façon durable et ceux qui désirent y exercer une activité lucrative ; ils devront s'annoncer dans un délai de 8 jours. En outre, ceux dont le visa est de moins de trois mois, respectivement huit jours, mais qui désirent prolonger leur séjour en Suisse, devront s'annoncer avant l'expiration de ces délais, afin que la question de leur séjour ultérieur puisse être réglée.

Ainsi, quiconque arrive en Suisse pour des raisons de cure, de villégiature, de visites ou autres raisons touristiques et qui a un visa de trois mois ne sera astreint à d'autres formalités que celle de remplir, chez son logeur, un bulletin d'arrivée en produisant ses papiers d'identité. Il pourra circuler librement dans tout le pays. S'il désire prolonger son séjour au-delà de la durée prévue, il pourra adresser sa demande à la police cantonale des étrangers qui est compétente pour trancher ces cas.

Chronique de Martigny

Ouverture de tea-room

Ainsi qu'on l'aura appris par l'annonce parue mardi au *Confédéré*, dimanche matin s'ouvrira à la Place Centrale — jouxtant le magasin Biscuit-Sports — un coquet tea-room à la très heureuse enseigne *« Au Cendrillon »*. Ce sera une succursale de la Confiserie Pierroz de la Rue du Collège déjà si bien connue pour ses spécialités.

Aussi est-ce *« Au Cendrillon »* que dans un cadre aménagé avec goût, les fins palais pourront déguster ces mêmes spécialités à la confection desquelles le maître pâtissier-confiseur Roger Pierroz aura mis tout son art.

Le tea-room sera également ouvert le soir. Venez-y goûter entre autres ses glaces frappées. Vous y reviendrez...

Bons de charbon

Martigny-Ville : la distribution des bons de charbon pour l'hiver 1946-47 se fera comme suit :

Lundi 3 juin, lettres de **A** *à* **C** *y compris ;*
Mardi 4 juin, lettres de **D** *à* **F** *y compris ;*
Mercredi 5 juin, lettres de **G** *à* **L** *y compris ;*
Jeudi 6 juin, lettres de **M** *à* **P** *y compris ;*
Vendredi 7 juin, lettres de **Q** *à* **Z**.

Le bureau sera ouvert de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Les bons de charbon ne seront pas remis aux enfants en dessous de 15 ans. Les personnes sont priées de spécifier la qualité de combustible désirée, soit coke ou briquettes. En dehors de ces dates, aucune attribution ne sera accordée.

« La grande Marnière » *au Casino Etoile*

Hier soir, jeudi, de nombreuses personnes durent s'en retourner, faute d'avoir réservé leurs places pour voir au Casino Etoile le film français *La grande Marnière*. Il vous reste 3 jours, vendredi, samedi et dimanche, pour voir ce drame de la terre, captivant, tiré du célèbre roman de Georges Ohnet.

Plus captivant encore que *Le maître de Forges*, ce film a triomphé 5 semaines à Genève, 4 semaines à Lausanne ; il est interprété par Fernand Ledoux, Jean Chevrier, Ginette Leclerc, etc.

Dernières séances : ce soir vendredi, samedi et dimanche, matinée et soirée. TRAIN DE NUIT.

Important : ce film est interdit aux moins de 18 ans.

Théâtre de l'Institut Ste-Jeanne-Antide

Salle archi-comble jeudi soir pour écouter les représentations données par les élèves de l'Institut : *Deux champignons* et *Vive le Joyeux Printemps* ont été enlevés avec brio par les jeunes. Quels ravissants costumes ; Fraîcheur, beaux chants, tout pour enchanter nos yeux et nos oreilles.

La comédie classique de Molière *Les Femmes Savantes* a été fort bien interprétée. Costumes de l'époque, dissertation sur le beau langage vous reportent en plein 17e siècle. La pièce est vivement jouée et mérite d'être vue par le public de notre ville ; elle sera redonnée demain samedi et dimanche en matinée et soirée.

X.

Café du Stand

Dimanche 2 juin, dès 16 h., grand bal. Les amateurs de bonne musique de danse y trouveront leur compte.

Classe 1910

Réunion lundi 3 juin à 20 h. 30, au Café du Midi (M. Pommaz).

Le roi du rire au Corso

Dès ce soir vendredi, le Corso présente le dernier film de Rellys (le sympathique « Narcisse ») dans un nouveau succès de fou-rire : *Feu Nicolas* avec Suzanne Dehelly et Leo Marjane. C'est une fantaisie burlesque aux situations d'un comique indescriptible.

Horaire : ce soir vendredi exceptionnellement, 1re séance ; samedi, dimanche matinée et soirée, *dimanche train de nuit.*

L'Harmonie à Brigue

Les personnes désirant accompagner l'Harmonie municipale à la Fête cantonale de Brigue dimanche 2 juin sont priées de s'inscrire auprès de M. Adrien Métral, caissier, jusqu'à demain samedi à midi. Prix de la carte du banquet, train compris : 17 fr.

Répétition de l'Harmonie

Demain soir, SAMEDI : *répétition générale* à 20 h. h. précises.

Revoir d'anciens et beaux films

A la demande générale, le Casino *Etoile* redonnera, lundi et mardi, *Fidèle à toi-même*, le beau film avec Tyrone Power et Joan Fontaine.

Avis aux amateurs.

Au Martigny-Sports

Martigny juniors-St-Maurice juniors 5 à 1 ; Martigny I-Chippis I, 4 à 0. — Ces deux rencontres disputées hier au Parc des Sports comptaient pour le championnat valaisan. Dans le 1er match jolie exhibition de nos juniors dont la ligne d'attaque s'est montrée très réalisatrice, le centre-avant Lottini a marqué 4 buts, le 5e était obtenu par G. Cachat ; St-Maurice réussit à sauver l'honneur 20 secondes avant la fin du match.

Ensuite Martigny I était opposé à Chippis I en demi-finale de la Coupe valaisanne. Notre onze local domina pendant presque toute la partie et obtint une victoire méritée. Le résultat à la mi-temps était de 0 à 0, bien que des situations critiques se soient produites devant les buts de Chippis. A la reprise, nos hôtes dominent pendant une dizaine de minutes, mais peu à peu notre ligne d'attaque se met en mouvement et marque à intervalles réguliers quatre buts dont 3 par Lugon et 1 par Gollut. Par cette victoire, Martigny I se qualifie pour la finale qui aura lieu à Sion le 16 juin contre le vainqueur de Sierre-St-Maurice.

— Dimanche 2 juin, 3 matches se disputeront au Parc des Sports : dès 13 h., Martigny juniors-Muraz juniors ; 14 h. 30, Martigny II-Granges I ; 16 h. 15, finale de juniors pour le championnat suisse entre Monthey juniors et Granges juniors.

Ski-club, Martigny

Lors de l'assemblée générale de lundi soir, chez Kluser, il a été annoncé que le club fêtera en 1947 le 40e anniversaire de sa fondation ; diverses manifestations sont prévues. Après avoir nommé une commission de construction du refuge de Bovinette, le nouveau comité a été ainsi désigné : président, Oscar Darbellay ; vice-président, Marcel Grandmousin ; secrétaire, Georgette Darbellay; caissier, Fernand Gaillard ; commission sportive, Georges Tissières ; commission des cabanes, Maurice Pellouchoud.

Tennis

Dimanche 2 juin, à Martigny, grand match de tennis comptant pour le championnat suisse inter-clubs, série C, entre Martigny et Montreux.

Le financement de l'assurance-vieillesse

Le Conseil fédéral a traité le projet du Dépt des finances et des douanes concernant le financement de l'assurance-vieillesse et survivants et a décidé de le transmettre aux Conseils législatifs. Appliquant le principe « pas d'assurance sans couverture financière », le projet prévoit que les ressources dont la Confédération aura besoin pour financer l'assurance seront créées en même temps que celle-ci. Pour atteindre ce but, le Conseil fédéral propose de relever l'impôt sur le tabac et d'instituer un impôt fédéral sur les masses successorales. L'impôt relevé sur le tabac doit rapporter annuellement en chiffre rond, 20 millions de fr. de plus qu'actuellement. Grâce à la baisse que subiront probablement les prix de la matière brute, l'augmentation du taux de l'impôt sur le tabac, de la taxe sur les tabacs manufacturés dans le pays et de la taxe sur le papier à cigarettes signifieront vraisemblablement un accroissement de rendement sans que le prix des articles de fumeurs soit augmenté de façon sensible.

L'impôt sur les masses successorales, dont le rendement est évalué à 33 millions par ans, et dont une part de 10 pour cent reviendra aux cantons, sera gradué d'après la fortune du défunt. Les premiers 20 mille francs de chaque masse successorale seront exempts de l'impôt. Pour une masse successorale de 100.000 fr., l'impôt sera de 2,9 % et 7,8 % pour un million. Comme une disposition constitutionnelle manque actuellement pour l'institution d'un impôt fédéral sur les masses successorales, le peuple devra en tout cas se déterminer sur l'article constitutionnel.

Au projet d'article constitutionnel est joint un projet de loi sur le financement de l'assurance-vieillesse et survivants. Ce projet contient un ensemble de prescriptions sur l'imposition du tabac étant donné que cet impôt était régi jusqu'à présent par des dispositions extraordinaires dont la validité expire à fin 1949. Le projet contient en outre, en application de l'article constitutionnel, un corps de dispositions, sur l'imposition des masses successorales. Le parlement pourra ainsi discuter toute la question dans son principe et dans ses détails.

Pour gagner du temps, il est prévu que la loi d'assurance devrait être traitée d'abord par le Conseil national, tandis que le Conseil des Etats discuterait la loi de financement. Le Conseil fédéral se propose, après ces premières délibérations, de fondre en un seul acte législatif la loi d'assurance et la loi de financement.

Le mot pour rire...

— Mademoiselle Irma, j'ai rêvé la nuit passée que je faisais une déclaration d'amour à la plus jolie personne de la ville !

— Oh !... Et qu'est-ce que je vous ai répondu ?

Pour l'automobiliste...

Une voiture légère

A Marion (Indiana), les usines Crosley, qui fabriquaient déjà avant la guerre des automobiles légères, envisagent d'entreprendre la fabrication en série d'un nouveau modèle économique, une 696 cm³ 4 cylindres 4 places qui, ne pesant que 450 kg., sera plus légère que toutes les voiturettes construites jusqu'ici en Amérique. Le moteur lui-même bat tous les records de légèreté ; grâce à une technique de construction toute nouvelle, il ne dépasse pas 25 kg. Le bloc-cylindres en fonte, toujours lourd, est remplacé par un assemblage de chemises de cylindres au moyen de tôles d'acier formant chambres de refroidissement, soudées aux points de jonction avec du cuivre. La puissance développée à 5200 tours-min. atteint 26 CV au frein, pour un taux de compression de 7,5 : 1. La carrosserie est faite pour ainsi dire exclusivement d'aluminium. La transmission est assurée par un embrayage normal, une boîte à 3 vitesses et un arbre de transmission sur les roues-arrière.

Bureau de placement

— Jeune homme, disposant de 2 à 3 h. par jour, cherche travaux comptables à Sion. Bon comptable et connaissance de l'allemand.

— Pour tout renseignement : ECRIRE au *Secrétariat du Parti radical-démocratique valaisan à Sion*, av Gare. (Joindre un timbre pour la réponse).

VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?
VOUS AVEZ BESOIN DE PERSONNEL ?

Doublez vos chances de succès : en mettant une petite annonce dans le *Confédéré*, adressez-vous à notre bureau de placement qui fera son possible pour vous satisfaire. *Deux chances valent mieux qu'une !*

✝

Madame veuve Marie DELEZ-ROUILLER, à La Bâtiaz, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Jean-Joseph ROUILLER, leurs enfants et petits-enfants, à Martigny-Combe ;
Les familles ROUILLER, SAUDAN et HUGON, ainsi que les autres familles parentes,

ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de 77 ans, de

Monsieur Alphonse ROUILLER

leur frère, oncle, grand-oncle et cousin.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, samedi 1er juin 1946, à 9 h. 30.

Domicile mortuaire : La Bâtiaz.

Au Casino

Vu l'énorme succès, **4 séances** supplémentaires : **CE SOIR** vendredi, samedi, dimanche 14 1/2, 20 h. 40

Un nouveau grand film français

Plus captivant encore que *Le Maître de Forges*, voici le célèbre roman de Georges OHNET

La Grande Marnière

avec **Ginette Leclerc, F. Ledoux, Larquey.**

5 semaines à Genève ! *4 semaines à Lausanne !*

INTERDIT aux jeunes gens en dessous de 18 ans

RELLYS, le roi du rire (Narcisse)
Suzanne DEHELLY, la reine des fantaisistes,
Léo MARJANE, la populaire chanteuse,
TOUS RÉUNIS dans le grand succès de FOU-RIRE

FEU NICOLAS !

Dès ce soir vendredi **AU CORSO**

Nous avons reçu :

Une explication du tremblement de terre

Nous avons enregistré, depuis le 25 janvier, en Suisse et principalement dans les Alpes vaudoises et valaisannes, une impressionnante série de secousses sismiques. Aucune explication n'ayant été fournie jusqu'à ce jour, ni sur les causes du tremblement de terre, ni sur le rythme des secousses, M. Max-Arnold Hefti a jugé bon de faire connaître dans son livre : *Une explication météorique du tremblement de terre du 25 janvier 1946*, son point de vue sur l'origine du phénomène. L'ouvrage, publié par l'auteur, est en vente dans toutes les librairies et dans tous les kiosques à journaux. Il est admirablement présenté et contient plusieurs diagrammes très originaux en quatre couleurs. L'étude de M. Hefti ne manquera pas de susciter l'intérêt des savants comme aussi celui des populations éprouvées par les séismes. Elle sera approuvée par certains et combattue par d'autres, mais personne ne niera que l'auteur a eu le grand mérite de tenter, pour la première fois, une explication du tremblement de terre du 25 janvier en faisant appel à des connaissances aussi bien astronomiques que géologiques. De plus, les investigations de M. Hefti ne nous donnent pas seulement la cause de ces phénomènes, mais encore les raisons de leur périodicité.

Vermouth — AMERICANO — Spécialités — Star — AMERICANO MANZIOLI L'APÉRITIF DE CLASSE — Liqueurs fines

Germain Dubuis

Vins et liqueurs **Sion** Tél. 21661

Vins rouge d'Algérie et blanc du Portugal

Les bureaux sont transférés à l'Avenue du Midi dans ses nouveaux bâtiments

Saillon SALLE HELVÉTIENNE **Dimanche 2 juin, dès 14 h.**

• KERMESSE •

organisée par le F.-C. **Orchestre Lucianaz**

LA GRANDE CHANCE

CAMIONS AUSTIN

2 à 5 TONNES

LIVRABLES DE SUITE

Demandez DÉMONSTRATION sans engagement et offres au

Garage ELITE, Sierre Ch. Burgstaller

Tél. 5 16 39 Représentant pour tout le Valais

Café du Stand

AV. DU BOURG **MARTIGNY**

Dimanche 2 juin 1946 dès 16 h., **Grand BAL**

Invitation cordiale. Francis Revaz-Crettaz.

Petite chronique agricole

La lutte contre les courtilières

La courtilière fait partie des insectes et parmi ceux-ci se classe dans la catégorie des sauterelles, famille des grillons. Comme particularité, il faut noter que la courtilière ne peut pas sauter très loin, mais qu'elle vole très bien, malgré l'importance de son corps, à l'encontre des autres sortes de grillons.

La courtilière mène une existence essentiellement souterraine. Elle se tient dans des galeries pratiquées par elle à l'aide de ses pattes antérieures qui sont du type fouisseur. Ces galeries se trouvent près de la surface.

Si le temps est propice, la ponte débute déjà vers la fin juin. Les femelles déposent leurs œufs dans des cavités préparées par elles à une profondeur d'env. 10 à 12 cm. Les parois de ces nids ont été durcies par la salive. Les œufs (200 à 300 par femelle) ainsi que les larves écloses (après 20 jours) qui diffèrent de leurs parents par l'absence d'ailes et par la taille réduite, sont pendant un certain temps gardés par la mère qui toutefois les mange aussi en partie. Nous constatons ici un début de soins pour la couvée, comme chez les animaux d'un degré plus élevé.

La nourriture de la courtilière se compose principalement de végétaux, mais l'insecte mange aussi des vers blancs, des escargots et des vers de terre, ainsi à ce point de vue la courtilière serait même un insecte utile, si elle ne dévorait pas les racines et les tubercules des plantes et ne faisait pas périr les jeunes semis par son activité fouisseuse nocturne dans la couche superficielle du sol.

La lutte contre la courtilière : les grains XEX contre les courtilières constituent un moyen absolument efficace et se sont fait une renommée de longue date. Les grains XEX sont répandus le soir à la volée sur le terrain ou déposés en petits tas de 10 à 20 graines sur les carrés. Ce procédé est à répéter après 10 à 15 jours jusqu'à l'extermination complète de ce parasite. Quantité nécessaire : suivant l'invasion 250 à 350 gr. par are (100 m²).

Pucerons - parasites dangereux

Plus tôt que de coutume, on a pu remarquer cette année dans toutes les contrées les pucerons qui comptent parmi les parasites les plus connus et les plus fréquents. Il est connu que ce parasite se multiplie avec une rapidité étonnante et l'augmentation des dégâts va de pair avec ce pullulement.

Les dégâts visibles sont de nature très différente : les feuilles et les pousses jaunissent ou deviennent rougeâtres, souvent même grises ; les feuilles délicates se recroquevillent ou s'enroulent. Elles peuvent se dessécher complètement, périr ou tomber. Dans d'autres cas on remarque des déformations, même du chancre. Des dégâts au début invisibles, comme la propagation de maladies microbiennes et à virus, sont dus également aux pucerons (pucerons du pêcher, aux rameaux des pommes de terre, puceron noir du haricot, etc.).

Aussitôt que l'on décèle la présence de pucerons, verts ou noirs (p. ex. puceron noir du haricot) il faut lutter énergiquement contre ce parasite. Le procédé le plus simple consiste en pulvérisations de bas en haut avec un produit efficace contre les pucerons, comme p. ex. le Planta XEX, qui est spécialement indiqué chez les plantes fragiles auxquelles il n'est nullement nuisible, même employé pendant la floraison. Pour lutter contre les pucerons des légumes et des arbres, il est préférable d'utiliser le produit Arbo XEX à action plus forte. Les deux produits ne tachent pas, ils peuvent être employés également pour le traitement des espaliers, sans endommager les murs de la maison. Si les dégâts n'ont pu être décelés tout de suite et que les feuilles se soient déjà enroulées et les pousses recroquevillées, il est indiqué de répéter le traitement 2 à 3 jours plus tard, ceci pour atteindre également les pucerons cachés dans les feuilles enroulées. (Comm.)

Contre les parasites de nos arbres

Carpocapse ou ver des pommes : cet insecte a causé l'année passée de gros dommages dans une quantité de vergers. Le 1er traitement contre ce ravageur qui est à nouveau signalé devra être exécuté dès mercredi 29 mai. Utiliser l'arséniate de plomb en pâte à 1 % ou en poudre à 0,5 %. Ce produit peut se mélanger aux fongicides à base de cuivre, de soufre ou aux fongicides organiques. Répéter les traitements à intervalles réguliers 2-3 semaines.

Ver des abricots dans la région Charrat-Saxon : le 1er traitement contre ce ravageur s'exécutera ces jours-ci et sera suivi d'une seconde application 8-12 jours après. Utiliser des insecticides spéciaux à base d'huile blanche et de nicotine du type « Nicophytane » ou un insecticide organique. Ces produits peuvent se mélanger avec une faible bouillie cuprique.

Avons-nous vraiment
du bois en abondance ?

(Corr.) Le nouveau rationnement du gaz a démontré encore une fois aux consommateurs les énormes difficultés que rencontre notre approvisionnement en combustibles. Il est donc compréhensible que presque chacun se demande s'il n'y a pas de solution pouvant pallier cette pénurie. Nombre de personnes se rappellent que, depuis le début de la guerre, le bois est employé avec succès presque dans chaque branche de notre production pour subvenir au manque de matières premières. On se demande aussi si le bois ne pourrait pas, une fois de plus, venir en aide au manque actuel de charbon, et si les consommateurs de gaz ne pourraient pas bénéficier d'une plus large attribution de ce combustible ?

La presse publie de plus en plus souvent des articles demandant catégoriquement davantage de bois. Un de ces articles, qui a paru dans de nombreux quotidiens, écrit entre autres : « Si nous manquons de houille, nous avons en revanche du bois en quantité suffisante. En attribuant de plus grandes quantités de cette matière première aux usines à gaz, ne serait-il pas possible d'améliorer le rationnement du gaz ? Si, au lieu de réduire la ration de 50 à 70 %, on la diminuait de 30 % seulement, la restriction deviendrait supportable. Le bois ne fera jamais défaut en Suisse, même si les coupes atteignaient des milliers de tonnes. Les dégâts causés aux forêts peuvent être réparés après la guerre, lorsque les pays forestiers appauvris par le conflit inonderont le marché de leurs produits pour se procurer des devises. »

Malheureusement, l'auteur de cet article ignore complètement la situation factice de notre économie forestière et de l'économie forestière mondiale. Le matériel sur pied se trouvant dans les forêts n'est pas une réserve morte dans laquelle on peut puiser à discrétion. Ce matériel représente le principal élément de la production forestière, car il est la base de l'accroissement. Le bois ne croît que sur le bois et si on diminue le matériel sur pied, on diminue aussi l'accroissement.

Déjà avant la guerre, la forêt suisse ne possédait pas le matériel sur pied optimum qui lui eût permis d'obtenir le maximum de rendement. Depuis la guerre, on a surexploité 10 millions de mètres cubes de bois, 10 millions de plus que ne l'avaient fixé les plans d'aménagement élaborés minutieusement d'après les bases scientifiques de la sylviculture. Et ces surexploitations n'ont pas encore pris fin ! Si, après la guerre, nous voulons assurer à nos forêts un rendement égal à celui d'avant la guerre (déjà fort éloigné du maximum possible), il nous faudra restreindre les coupes d'une quantité de bois égale aux surexploitations.

Pendant des décennies entières, la forêt suisse ne pourra livrer qu'un volume de bois beaucoup plus petit qu'avant la guerre. Pour se rendre compte de ce que cela représente pour notre économie, il suffit de rappeler qu'en moyenne, en temps normal, le bois de nos forêts ne couvrait que 3/4 de nos besoins. Après la guerre, les besoins en bois du monde entier seront de beaucoup plus grands qu'avant la guerre, par contre la production du bois sera, en partie par la destruction des forêts, en partie par les surexploitations, de beaucoup plus petite. Nous ne pouvons donc pas compter que notre déficit en matière ligneuse pourra être couvert par les importations.

Les autorités compétentes ont depuis le commencement des hostilités demandé à la forêt de lourds sacrifices. Les propriétaires de forêts ont, dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire tant que la main-d'œuvre et les chevaux étaient disponibles, fait tout leur possible pour remplir ces exigences. Ils l'ont fait dans l'intérêt de notre approvisionnement national et ce, malgré que les prix excessivement bas ne leur ont point permis de retirer un rendement financier satisfaisant. Les propriétaires forestiers, le personnel forestier et les ouvriers sont actuellement occupés à livrer du bois en quantités aussi grandes que possible. Qui connaît la situation véritable sait qu'il est pratiquement impossible d'augmenter encore les livraisons de bois exigées actuellement de la forêt.

Pax

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie, Bâle
institution mutuelle / fondée en 1876
Agent général : J. TERCIER
Grd-Pont 2 LAUSANNE Tél. 26199

LA BONNE MOUTARDE
Thomy

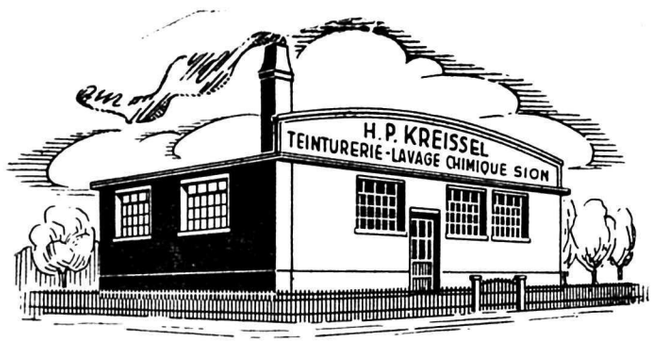

La Maison de Confiance QUI VOUS GARANTIT UN TRAVAIL SOIGNÉ
40 ans de pratique
TEINTURERIE KREISSEL
MAGASIN à SION Tél. 21565
USINE à Tél. 21861

FÊTE CANTONALE DES
Musiques Valaisannes
à BRIGUE
1 et 2 JUIN 1946

ON CHERCHE
Garçon de maison
Faire offre au Sanatorium Valaisan, à Montana.

ON CHERCHE
de suite
Jeune FILLE
pour servir au café et aider au ménage.
S'adresser au journal.

ON CHERCHE
2 domestiques
pour l'alpage des vaches à La Peulaz.
S'adresser à Henri BISELX, Orsières.

Cuisinier
cherche engagement pour la saison dans bonne pension ou petit hôtel. Bonne cuisine bourgeoise.
Offres sous chiffres PA 10505 L à Publicitas Lausanne.

A vendre à SIERRE, bon
Magasin d'épicerie-mercerie
marchant bien et bien situé au Rond-Point, plusieurs arcades, 4 appartements. Chiffre d'affaires fr. 160.000.— par an. Prix de vente fr. 115.000.—. Inventaire marchandises fr. 38.000.— environ. Motif de vente : cause de maladie.
Pour renseignements s'adresser à la petite Agence immobilière GABRIEL JULEN, à Sierre, tél. 51694.

Café - Restaurant et Café
A VENDRE
aux environs de Sierre.
S'adresser à l'
Agence G. Julen, à Sierre
Tél. 51694

SAXON - Enchères
Les héritiers de feu ALFRED ROTH, à Saxon, vendront par voie d'enchères publiques qui se tiendront au Café Suisse, le samedi 1er juin, à 18 h., les immeubles suivants, sis sur territoire de Saxon, savoir :
Proz Bovey, champ, 1286 m²
Le Sarvan, pré et vigne, 1242 m²
Proz de Narre, champ, 430 m²
Au Village, maison d'habitation, grange-écurie, places et jardin.
Les prix et conditions de vente seront donnés à l'ouverture des enchères.

Meuble Bien Bon Bon marché
Moderne et Rustique
Tapis, Rideaux, Linos
Tous les articles pour Bébé
Jouets pour Enfants
Réparations et Transformations de Literies
ANDRE JULEN près du CASINO
SIERRE Tél. 51601

Pour vos vacances...
Plus de soucis, confiez votre
Déménagement
au Service Rapide de Transports
Félix Métrailler, Salins, tél. 22351

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

Vélos genre militaire
montés sur pneus MICHELIN 550 A à enlever à fr. 300.-. Facilités de payement.
Delez Cycles, rue Berne 32, Genève, tél. 22121

ON CHERCHE
de suite, un
Appartement
de 2 à 3 chambres
S'adresser au journal.

A VENDRE
un clapier
à 8 compartiments, avec 5 beaux lapins.
S'adresser à Marcel Garnier, Charrat, tél. 63048.

Papeteries
Manucures
Porte-monnaie
Sacs de dames
Magasin de l'Imprimerie Nouvelle Martigny

A REMETTRE à Genève
bon
café ouvrier
et de passage, très bien situé ; recette journalière : fr. 200.—. Affaire de toute confiance, à remettre pour cause de maladie. Tout le matériel d'exploitation est compris. Prix de la remise fr. 30.000.— à discuter.
Pour renseignements s'adresser sous P 76-97 S Publicitas, Sion.

A vendre
une voiture
état de neuf, un semoir à céréales, un char à ridelles, une faneuse, une faucheuse à bain d'huile.
A la même adresse : on cherche ouvrier
FORGERON ou SERRURIER
S'adresser à Jules Rielle, maréchal, Sion, tél. 21416.

Moteurs électriques
Machines à bois et à métaux
en tous genres, d'occasion, révisés et garantis, livrés à bref délai.
H. Légeret
électro-mécanicien, ventes et achats, Maupas 81, LAUSANNE, tél. 24261
Pour le Valais, s'adresser à M. Oswald Turel, Martigny-Bg

Matériel d'école
Sacs d'école
Serviettes
Trousses
Ardoises
etc.
Superbe choix
Magasin de L'Imprimerie Nouvelle
A. Montfort - Martigny

PUBLICATIONS DE TIR

Des tirs aux armes d'infanterie auront lieu dans le Vallon d'Arpette :

Lundi 3.6.46 de 1300 h. à 1700 h.
Mardi 4.6.46 de 0800 h. à 1200 h.

Pendant la durée des tirs, un drapeau rouge et blanc sera placé au poste de commandement des tirs, ainsi que dans le voisinage des buts.

Les personnes trouvant des projectiles non éclatés ou partie de projectiles pouvant contenir des matières explosives, devront en aviser immédiatement l'E. M. Br. mont. 10 à Lavey.

Le Cdt. des tirs.

Avez-vous pensé à faire vos achats pour la montée à l'alpage ?
Profitez de la prochaine foire à Sion pour passer à la
PHARMACIE NOUVELLE DROGUERIE SION
René Bollier, pharm.
Av. du Midi, tél. 21864

A vendre entre Sierre et Granges
bord de la route cantonale, une
vigne de 3000 toises env., 2me feuille. Pinot, fendant et rhin, avec toute l'installation moderne.
Faire offres sous chiffres P 66-168 S Publicitas Sion.

Faire de la publicité dans « Le Confédéré » c'est atteindre, à coup sûr, le consommateur qui achète et qui reste fidèle.

Supplément # LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, vendredi 31 mai 1946. *No 63.*

L'ASSURANCE VIEILLESSE ET SURVIVANTS

Le projet du Conseil fédéral

Un message de plus de 300 pages sera publié aujourd'hui vendredi, à l'appui du projet de loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants. On sait que cette question sera traitée par les Chambres, au cours d'une session qui se tiendra au mois d'août. Le nouveau projet du Conseil fédéral apporte diverses améliorations aux propositions de la commission des experts, notamment en ce qui concerne la période transitoire, le taux de la rente vieillesse simple et la situation des veuves et des orphelins.

La rente qui sera versée pendant la période transitoire aux personnes âgées de 65 ans et plus au moment de l'entrée en vigueur de l'assurance est portée de 372 fr. à 450 fr. au minimum. Les veuves, qui furent mariées au moins 5 ans ou ayant des enfants recevront déjà avant leur 30e année, le 50 % au moins de la rente simple, 60% entre 30 et 40 ans et ainsi de suite. Si elles n'ont pas été mariées 5 ans et n'ont pas d'enfants, elles recevront une indemnité unique égale au montant d'une rente annuelle.

Pour la période de transition, la rente vieillesse simple est portée de 360 à 450 fr. à la campagne, de 480 à 600 fr. dans les régions semi-urbaines et de 600 à 750 fr. dans les villes.

Les taux maxima de la rente vieillesse simple qui seront atteints après paiement complet des primes, seront de 1500 fr. pour les personnes vivant seules et de 2400 fr. pour les couples mariés. Les rentes d'orphelins sont portées de 24 à 30 % pour les orphelins de père et de 45 à 50 % pour les orphelins de père et de mère.

Le paiement des primes commencera non pas à partir de la 20e année, mais dès le début d'une activité lucrative, éventuellement donc avant la majorité. L'assurance aux orphelins sera valable non seulement jusqu'à 18 ans, mais éventuellement jusqu'à 20 ans, si la formation professionnelle l'exige.

L'assurance vieillesse et survivants sera financée par une augmentation de l'impôt sur le tabac, un impôt fédéral sur les successions et surtout par le fonds central des caisses de compensation dont la réserve a déjà dépassé 600 millions de francs. Les modalités ne sont pas encore arrêtées. La solution envisagée consisterait à réserver un tiers du produit des caisses de compensation aux militaires en service et d'attribuer les deux tiers à l'assurance vieillesse. Le message prévoit l'entrée en vigueur de l'assurance le 1er janvier 1948.

Allons de l'avant !

Les Chambres fédérales devant être convoquées en session extraordinaire, au mois d'août prochain, en vue d'examiner simultanément les aspects technique et financier du projet d'assurance vieillesse et survivants, des chroniqueurs ont commenté en termes plus ou moins ironiques cette convocation, voulant faire croire à leurs lecteurs que le parlementarisme était en passe de devenir une véritable profession dans notre démocratie. Or, il va sans dire que cette session aura bel et bien un caractère exceptionnel et qu'elle n'a d'autre but que d'activer la mise en chantier de cette œuvre de solidarité, qualifiée aujourd'hui d'urgente et d'indispensable même par ceux qui s'employèrent le plus passionnément à torpiller, il y a quelques années, le premier projet soumis au vote du peuple et des cantons.

Le parti radical-démocratique suisse, pour son compte, ne peut que se réjouir de cette quasi unanimité à réclamer la prompte réalisation de cette œuvre d'entr'aide. Depuis plusieurs décades, en effet, il avait inscrit cette réforme sociale en tête de son programme d'action et ce ne fut vraiment pas sa faute si l'égoïsme des uns et l'esprit réactionnaire des autres parvinrent à faire échouer l'œuvre élaborée avec tant de soin par feu le conseiller fédéral Edmond Schulthess. Malgré ce revers, il n'a jamais désespéré de l'esprit de solidarité et de progrès de la démocratie suisse, créée et modelée par les hommes de cœur de 1848. Au lendemain de l'échec, il s'est remis sans relâche au travail, chargeant des experts de se mettre derechef à la tâche et de seconder précieusement les organes officiels auxquels incombe la mission de traduire en actes la volonté clairement exprimée du peuple suisse, quand il approuva, contre tant d'oppositions inutilement coalisées pour la circonstance, le principe de l'assurance vieillesse et survivants.

Mais pour qu'elle soit viable et durable, une telle institution a besoin d'assises financières solides. Si le législateur entend, en substituant la notion d'assurance à celle d'assistance, sauvegarder la dignité de tous et fortifier l'esprit individuel de prévoyance, la part annuelle de l'Etat demeure indispensable au fonctionnement normal de la grande entreprise. C'est dire que certains sacrifices devront être consentis de la part des contribuables en faveur de nos concitoyens parvenus aux confins de l'existence. Des résistances tenaces devront être vaincues. Mais l'essentiel est d'aller hardiment de l'avant. La démocratie suisse se doit, en effet, d'être à l'avant-garde des nations sur le terrain social, après l'avoir été sur le plan politique. C'est là le vœu le plus ardent du parti radical-démocratique.

Les classes moyennes et les nouveaux articles économiques

Une conférence du plus haut intérêt par M. le conseiller national Crittin

Il eut été infiniment désirable qu'un auditoire plus nombreux soit venu mardi soir à l'Hôtel Kluser entendre M. le conseiller national Crittin traiter de l'importante question ci-dessus à l'occasion de l'assemblée de la section de Martigny des arts et métiers.

Certes, si la qualité des auditeurs a suppléé à la quantité, il n'en demeure pas moins que si ceux qui se réclament précisément de ces classes moyennes persistent à ne pas réagir assez tôt devant les dangers qui les menacent, lorsque cette réaction viendra, il sera peut-être trop tard...

C'est d'ailleurs ce son de cloche ou de mise en garde que l'éminent orateur qu'est M. Crittin n'a pas hésité à faire entendre au cours de sa conférence suivie avec le plus vif intérêt par ses auditeurs.

Présenté à ces derniers en termes sympathitiques par M. Wyder, président de la section locale des arts et métiers, M. Crittin a tenu en premier lieu à souligner le rôle capital joué par l'Union suisse des arts et métiers sur le terrain de notre économie nationale suisse. A cet égard, le public ne réalise malheureusement pas toute la bienfaisante activité de nos classes dites moyennes dans lesquelles on peut comprendre nos petits artisans, commerçants, petits industriels ou autres professions similaires.

Après avoir exposé dans quelle situation la Suisse se trouvait au moment de la déclaration de guerre en 1939 et pour quels motifs majeurs les Chambres fédérales ont voté les pleins pouvoirs indispensables, M. Crittin prouva de façon pertinente que c'est grâce précisément à ces pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral que ce dernier a pu prendre les mesures appropriées et qui ont permis à la Suisse d'échapper au danger.

Si donc certaines mesures ont été nécessaires, il s'agit actuellement de revenir à une période plus libre mais qui puisse néanmoins s'adapter aux circonstances nouvelles créées par la guerre. C'est pourquoi de nouveaux articles économiques ont été élaborés. Toutefois, comme il n'est pas possible de prévoir de façon exacte et définitive la situation, ces articles ne peuvent que constituer un compromis. Un fait important domine tous les autres ici : la Suisse devra s'adapter aux autres nations et comme elle vit surtout de l'exportation de son industrie, le Conseil fédéral s'est vu surtout dans l'obligation de tenir compte de ce facteur dans l'élaboration du nouveau statut économique.

Les nouveaux articles en question tiennent compte également de l'agriculture à laquelle il a été fait des promesses qu'il faudra tenir, car il serait injuste et ingrat d'oublier les services que la paysannerie suisse a rendus durant la guerre.

En somme, le but de ces articles économiques — qui devront être soumis à la votation populaire suisse et qui exigeront leur ratification par la majorité des cantons — est d'accorder à la Confédération le droit de prendre les mesures qu'elle jugera appropriées, ceci dans l'intérêt de notre économie nationale. Si ce droit est accordé, l'Etat pourra par exemple empêcher que certaines grosses entreprises capitalistes puissent étouffer les moyennes et petites, car si ces dernières devaient disparaître, c'en serait fait de notre pays.

A ce propos, l'éminent conférencier a démontré de la façon la plus convaincante comment et combien les classes moyennes sont un élément de tranquillité, de sécurité et gage pour assurer l'existence de notre pays. Ces classes moyennes forment le premier étage d'une maison au rez-de-chaussée de laquelle se trouve le monde du travail et au second celui du... capital.

M. Crittin a attiré l'attention non seulement sur la grave erreur mais le grand péril qu'il y a de chercher à créer un monde meilleur par des usines monstrueuses et par la destruction de l'artisanat privé qui serait ainsi jeté dans le prolétariat alors qu'il joue au sein du pays ce rôle si bienfaisant d'élément d'équilibre et de pondération.

* * *

Chaleureusement applaudi et remercié par M. Wyder au nom de ses auditeurs, M. Crittin a bien voulu répondre ensuite aux questions qui lui furent posées par divers membres, dont MM. Roger Moret, Th. Montangero, Victor Dupuis et Ed. Morand.

Ce fut ainsi une séance qui se prolongea assez tard dans la nuit, mais qui fut combien intéressante et suggestive en raison de la compétence et de la maîtrise apportées par le conférencier à développer son sujet. Aussi sommes-nous certainement ici l'interprète de la section des arts et métiers de Martigny pour remercier et féliciter vivement M. Crittin de l'intérêt qu'il porte aux classes moyennes et de ce fait à l'avenir économique de notre pays. *R.*

P.-S. — Au cours de la séance administrative présidée par M. Wyder et qui a précédé cette magistrale conférence, l'ordre du jour protocolaire avait été liquidé dans le meilleur esprit. Après un rapport présidentiel très applaudi, on désigna M. Georges Pillet membre du comité en remplacement de M. Jean Décaillet, démissionnaire. M. Wyder rendit aussi un émouvant hommage à la mémoire d'un pionnier de la cause des arts et métiers trop tôt disparu : M. Hermann Hallenbarter, fondateur et président d'honneur de l'Union valaisanne.

Foire de Genève

Du 1er au 16 Juin

480 EXPOSANTS — 5970 m2 de STANDS

Industrie - Arts - Commerce - Artisanat

Salon franco suisse du Livre - Exposition des Armes secrètes

Billets CFF à prix réduits : les samedis et dimanches de Berne, Martigny, St-Maurice, et des principales gares romandes, et de Lausanne, les mardis et jeudis — Se renseigner dans les gares

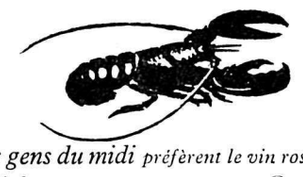

Les gens du midi préfèrent le vin rosé. Vous aussi, buvez au restaurant notre Grand rosé français TRALEPUY S.A. Servi très frais, il remplace avantageusement le vin blanc. A recommander surtout en été.

TRALEPUY

Société Anonyme, Vevey

Un essai à faire

Si vous êtes fatigué, déprimé, abattu par le surmenage ou la maladie, essayez donc la Quintonine. La Quintonine, à base de plantes et de glycérophosphate de chaux, combat la fatigue et la dépression, stimule l'appétit, fortifie l'organisme. Son emploi est simple : vous versez le contenu d'un flacon de Quintonine dans un litre de vin et vous prenez, avant chaque repas, un verre à madère du vin fortifiant ainsi obtenu. La Quintonine est en vente dans toutes les pharmacies. Seulement fr. 3.— le flacon.

Couturier S. A. - Sion

● Garages - Ateliers - Carrosserie et Peinture

Grand stock de camions - Voitures et camionnettes
Spécialité de montage de camionnettes jumelées avec double boîte de vitesse.

Représentation pour le Valais des tracteurs "Bührer" — Tél. 2 20 77 et 2 14 38

6 JUIN

Examen d'admission au cours préparatoire commercial

Collège Ste-Marie, Martigny

(âge minimum : 14 ans)

Prière de s'inscrire pour le 4 juin au plus tard

Celui qui souffre des vers...

laisse inutilement sa santé s'amoindrir. Prenez le VERMOCURE, le vermifuge moderne, et vous vous en libérerez. Le VERMOCURE est facile à prendre, soit sous forme de sirop, pour les enfants, soit en comprimés, pour les adultes. Le VERMOCURE fait disparaître en peu de jours aussi bien les vers intestinaux que les ascarides ordinaires.

Existe également en comprimés pour adultes.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

Sirop : Petit modèle 3.75 - Grand modèle 7.—
Dragées : Petit modèle 2.75 - Grand modèle 8.25
+ ICA.

Etablissements R. Barberot S. A., Genève.

LA NEUCHATELOISE

fondée en 1869, vous assure favorablement

Bris des glaces, Dégâts des eaux, Incendie, Vol

Nombreux agents en Valais. Th. LONG Agent général BEX, tél. 5.21.20

BUREAU COMMERCIAL - SAXON

JACQUES VOLLUZ, tél. 6 23 38

Organisation et Tenue de Comptabilités
Contentieux — Affaires immobilières
Assurances

Dépôt **JASMIN** LINGERIE DE QUALITÉ

F. Rossi, Av. de la Gare, Martigny

La Fête cantonale des Musiques

à Brigue

« Prête à point » notre vaste halle de fête pouvant recevoir 3000 personnes et protégée contre le soleil, le vent et la pluie ! Elle est montée dans la cour scolaire, transformée en quelques jours comme sous le coup d'une baguette magique et aménagée d'une façon idéale pour suffire à tous les besoins.

Nos premiers hôtes, les sociétés de musique de Monthey, arriveront samedi à 16 h. 50 et donneront le même soir un concert d'ouverture. Chaque groupe donnera quelques morceaux de son riche répertoire musical. Puis suivra la soirée familière. Mais auparavant aura lieu, sur la Place St-Sébastien, la remise du drapeau cantonal à la garde fidèle de la société de Brigue.

Dimanche, à la cantine, il y aura des concerts déjà à partir de 7 h. 30. Le cortège officiel : gare, rue des Ecoles, place de fête, qui réunira les musiciens de 36 sociétés, aura lieu à 9 h. Immédiatement après sur la place de fête, service divin, suivi des concours de musique jusqu'à 18 h. 30. Très intéressante sera la succession des productions prévues au programme, qui par sa diversité fera les délices de chaque auditeur.

A midi, banquet et à 20 h., souper à la cantine. Puis la joie et la gaîté pourront se donner libre cours pendant une dernière soirée récréative qui ne sera pas limitée par l'heure de police.

Tel est notre programme esquissé dans une forme succincte et brève. Nous saluons aujourd'hui déjà l'arrivée des musiciens et amis. Brigue se pare et se prépare, et le ciel, espérons-le, nous aidera et nous réjouira de ses faveurs.

* * *

Un *Indicateur* de la fête cantonale des musiques à Brigue sera remis à toutes les sociétés qui y participeront. Ce *guide*, à l'aspect polychrome, donne un rapide aperçu de l'organisation et du programme de la journée, de même que des correspondances ferroviaires, établies de telle sorte que chacun pourra se rendre à Brigue avec facilité. Sur la couverture, six *hérauts-trompettes* annoncent avec joie et fierté l'approche de la grande manifestation musicale. Non moins attrayantes sont les pages suivantes, artistiquement imprimées et lithographiées.

Aux souhaits de bienvenue, succède la présentation descriptive du lieu où se tient la fête cantonale. M. E. J. Kaufmann, connu au delà des frontières de notre canton, parle de la musique instrumentale chez notre peuple. La chronique musicale assaisonnée d'un humour savoureux émane de la plume habile de notre compatriote M. W. Kaempfen.

La seconde partie de l'élégante brochure se met au service de l'industrie et du commerce de la ville et des environs par ses annonces également très utiles au lecteur.

Grand Conseil

SEANCE DU MARDI 28 MAI

Parmi les principaux objets inscrits à son ordre du jour, figure la continuation de l'examen du projet de loi sur l'enseignement primaire.

L'article 75 qui prévoit la création d'un office cantonal de l'enseignement suscite plusieurs interventions dont celles de MM. B. de Lavallaz, Octave Giroud et Papilloud, qui se demandent si cet office ne fera pas double emploi avec la commission de l'enseignement primaire prévue à l'article 24.

MM. Edm. Giroud et Thomas interviennent aussi à propos de cet article qui est adopté après quelques modifications apportées au texte de la commission.

Les articles suivants touchant notamment la question des brevets, des devoirs et attributions du personnel enseignant, ont vu aussi différentes interventions de MM. Escher, de Lavallaz, Edm. Giroud, auxquels M. Pitteloud, chef du Dépt, a répondu.

En *séance de relevée*, on aborda l'examen du décret concernant l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire dans les communes (seconds débats). Le décret est finalement adopté.

L'examen du projet de loi sur l'enseignement primaire a été repris ensuite après l'adoption de divers décrets relatifs à des corrections de torrents. Rien de bien spécial à signaler touchant cette séance dont une partie se déroula sous la présidence de M. Lucien Lathion, premier vice-président.

Rhumatisants soulagés. Les rhumatisants qui ont fait rationnellement usage du médicament Gandol en connaissent les effets remarquables. Certains maux de reins ont été soulagés en quelques jours, certaines crises de sciatique et de goutte ont été enrayées. Le Gandol est un des remèdes les plus énergiques. Pour dix jours de traitement, le Gandol, en cachets, sans ennui pour l'estomac, vaut 3 fr. 60. Ttes Phies.

... Oui mais !!! l'apéritif

SUZE LABEL

est l'ancienne marque de confiance inimitable

Editeur responsable : **Parti radical-démocratique valaisan.**
Imprimeur : A. Montfort.

Ls. **SUTER** S. A.
CLARENS-BASSET
toujours bien assortis en
Tél. 6 29 39
ÉCHANGE
CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, STUDIOS, Fauteuils, Couchs, etc.
Sur rendez-vous, on reçoit le dimanche

Mesures préparatoires à la réquisition des véhicules à moteur

Le service actif a pris fin. L'armée a été démobilisée ; les véhicules à moteur réquisitionnés pour ses besoins ont été rendus à leurs propriétaires respectifs. Afin de permettre à tous moments une remobilisation, il est indispensable que toutes les mesures préparatoires y afférentes soient prises d'avance, notamment, parmi les plus importantes, celles qui doivent assurer *la mise à disposition dans le temps voulu, des véhicules à moteur.*

Il est bien évident qu'au temps de la guerre motorisée, il ne peut être laissé à l'improvisation le soin de désigner les véhicules à moteur qui devront être réquisitionnés. En cas d'alerte, le temps nécessaire à l'organisation de la réquisition de milliers de ces véhicules ferait certainement défaut. Pour ces raisons, cette réquisition doit, aujourd'hui déjà, être préparée jusque dans ses plus infimes détails. La sélection anticipée des véhicules qui, quand la mobilisation sera décrétée, devront être mis à la disposition de l'armée est la première mesure qui s'impose. A cet effet, il est remis un ordre de fourniture à chacun des propriétaires des véhicules ainsi retenus pour le service. Dans cet ordre, il est spécifié quand, comment et où le véhicule doit être mis à disposition de l'armée. L'opinion que partagent aujourd'hui certains propriétaires de véhicules à moteur selon laquelle, avec la fin du service actif, ces ordres de fourniture n'auraient plus de validité ou seraient superflus, est erronée.

En conséquence, il est rappelé à tous les propriétaires de véhicules qui détiennent un ordre de fourniture de le conserver non seulement avec soin, mais aussi de fournir au Service sous-mentionné, sans y être expressément convié, tous les renseignements dont ce Service a besoin pour assurer la réquisition des véhicules à moteur. Les dits propriétaires sont dans l'obligation d'annoncer tout changement de leur adresse, comme aussi tout échange, toute vente ou démolition de véhicules munis d'un ordre de fourniture ; l'ordre de fourniture doit être joint à la communication, de façon à permettre soit sa vérification, soit sa remise au nouveau propriétaire, ou son annulation.

C. P. No 64 - 28 mai 1946.

Service de l'Etat-Major Général
Section de mobilisation, Berne
Palais fédéral-est.

Un relavage agréable !

FIX dévore la graisse !

Le relavage de la vaisselle, ce travail déplaisant entre tous est devenu bien plus facile et agréable avec FIX. Grâce à sa composition spéciale, FIX détache presque de lui-même graisse et restes d'aliments de la vaisselle. Verres, assiettes, pots, casseroles et couverts redeviennent sans peine propres, inodores et frais. Le tout est vite et aisément essuyé. Verres, porcelaines et métaux reluisent à plaisir. De même, planchers, catelles, baignoires, salopettes, etc., se nettoient admirablement avec FIX. — C'est toujours dans l'eau chaude que FIX agit le mieux. FIX est garanti inoffensif et sans poison.

FIX *nettoie brillamment !*

ON CHERCHE
d'occasion
Boilles à pression
"VIVA", en bon état.
Faire offres *Droguerie Guenot, tél. 6 23 77, Saxon.*

A VENDRE
2 bonnes JUMENTS
de 4 et 6 ans, ainsi qu'un fort
MULET de 12 ans
chez Edouard Ançay, Fully.

SÉRAC frais
salé ou pas salé
Expédition par carton de
5 kg. Fr. **1.50** le kg.
10 kg. Fr. **1.40** le kg.
20 kg. Fr. **1.30** le kg.
franco contre remboursement.
Laiterie de Lucens (Vaud)

Mélèze
ON CHERCHE
grumes ou sciages frais, de petites dimensions.
Offres sous chiffres P. L. 30967 L. à Publicitas, Lausanne.

ABONNEZ-VOUS AU
CONFÉDÉRÉ

Les Produits auxquels on s'attache sont les **EPICES** de la Mon **A. Pasche**

● Demandez notre assortiment d'étuis d'épices dans toutes les bonnes épiceries.

ALOYS PASCHE & Cie **LAUSANNE,** tél. 2 23 37

Favorisez LE commerce national !
vous ferez œuvre d'entr'aide intelligente et de solidarité et sortirez des affres du chômage nombre de vos COMPATRIOTES !

Le fourreau avec l'attestation de qualité

A la Ville de Paris S. A.
SION

Ouvrières
pour saison d'été, juin-septembre, **sont engagées** à fr. 1.— à l'heure.
S'inscrire de suite en indiquant l'âge.
Fabrique de Conserves, Saxon

Hôpital cantonal de Genève - Maternité
Une inscription est ouverte au bureau du Directeur de l'Hôpital Cantonal, du 15 mai au 15 juin 1946, pour le
Cours d'élèves sages-femmes
qui commencera le 1er octobre 1946. — Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Hôpital

Confiez toutes vos annonces à « **Publicitas** »

Abonnez-vous au « Confédéré »

Troubles circulatoires

Les symptômes des troubles de la circulation du sang sont de différentes sortes. Ils apparaissent au printemps et exigent un remède approprié. C'est pourquoi une **cure de CIRCULAN** est indiquée. Sous l'effet du **CIRCULAN,** le sang acquiert cette force circulatoire qui lui est nécessaire pour alimenter tous les organes.

Dans ce cas, n'hésitez pas à recourir au

Circulan
Extrait liquide de plantes du Dr M. ANTONIOLI, à ZURICH

CURE DE PRINTEMPS
contre : Troubles de l'âge critique (fatigue, pâleur, nervosité) - Hémorroïdes - Varices - Jambes enflées - Artériosclérose - Hypertension artérielle - Palpitations du cœur fréquentes - Vertiges - Bouffées de chaleur - Migraines - Fatigues - Mains - Bras Pieds et Jambes engourdis

Economisez 4 frs. avec la cure : 19.75
cure moyenne : 10.75
flacon original : 4.75
dans toutes les pharmacies. Recommandé par le corps médical.
Etablissements R. Barberot SA., Genève

FEUILLETON du « CONFEDERE » No 19

ROMAN

La Chanson de l'Etang

DE CLAUDE SURLANDE

— Eric ! vous avez été d'une bonté parfaite pour moi pendant ces heures affreuses. Je n'oublierai pas votre sympathie. Je ne puis vous dire assez...

Bréguet est vivement ému, il oublie toutes ses mauvaises rancunes, il oublie surtout ses mauvaises actions.

— Il ne faut pas dire merci, ce serait indigne de notre amitié, Catherine. J'ai été bouleversé moi aussi. C'était tellement cruel, tellement bête ! Je n'oublierai jamais ce visage de marbre...

— Moi non plus.

— Pardonnez-moi, je suis absurde, je ne devrais pas vous parler de cela. Vous avez déjà une tâche si lourde !

— Oh ! la tâche, ce n'est rien encore. Mais j'ai peur, j'ai si peur pour Bruno ! Il est tellement blessé, et le chagrin...

— Confié à votre tendresse, son mal sera moins douloureux. Les chirurgiens m'ont assuré au départ que nulle part il ne serait mieux qu'ici, près de vous. Ils ne sont plus inquiets pour sa vie.

— C'est déjà une délivrance, mais, hélas ! ce n'est pas tout.

— Je suis certain que vous serez puissante.

— Je l'espère ; je le voudrais tant !

— Avez-vous prévenu Christian ?

— Oui. Il aura un chagrin affreux et il lui est impossible de revenir avant un an au moins.

Un remords effleure l'esprit d'Eric ; il s'imagine cette jeune fille à peu près seule ici, avec le danger, au milieu de l'incertitude et du chagrin.

« Elle aura peur », pense-t-il.

Mais il ne connaît pas l'âme de Catherine Bellini.

— Je regrette de vous quitter dans une aussi angoissante solitude. Réellement, si vous avez besoin de moi, je serai toujours à vos ordres, pensez-y ; il faudra me téléphoner ou m'écrire.

Mais Catherine sait que ce dernier secours s'en va et qu'il n'y faut plus compter : Eric s'est fiancé, pendant le voyage, à la fille d'un grand financier ; ses fiançailles vont l'absorber beaucoup. Elle ne tient pas à le revoir, d'ailleurs, elle sent obscurément, sans le formuler, son manque de franchise.

— Merci. Je sais que je puis compter sur votre amitié pour Bruno, mais j'espère que nous n'aurons plus de tristes nouvelles maintenant. Il ne faut pas que tout cela assombrisse votre joie. Adieu, Eric, et tous mes vœux de bonheur.

— Cela m'a été une émotion très grande de vous revoir.

Après un silence d'un instant, il ajoute :

— Vous me donnerez des nouvelles.

— Certainement.

La voiture démarre et la jeune fille rentre, solitaire, dans la maison. Dans le salon chinois, elle entend une petite voix qui appelle :

— Papa. Je veux voir papa, je veux le voir !

Catherine prend l'enfant dans ses bras et le berce.

— Chut ; Papa dort. Voyons, Jean, sois raisonnable, il ne faut pas le réveiller.

———

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres (France).

Elle parvient mal à calmer l'impatience enfantine.

— J'veux lui dire bonjour !

— Nous irons tout à l'heure, sois sage.

Elle sort d'un coffret de nacre le jeu de dominos multicolores qui apparaît seulement dans les grandes occasions : elle enseigne à son neveu l'art de faire les tours qui se brisent toujours à mi-chemin et qu'on peut recommencer à l'infini. Le chagrin de l'enfant, par degrés, s'apaise.

La jeune fille se dirige vers la chambre où son frère repose. Avec précaution, elle ouvre la porte. Ici, rien ne dénote la maladie et la fièvre ; des fleurs d'automne, couleur de cuivre, reposent dans des vases de Saxe, les rideaux de taffetas roux sont tirés à demi et laissent filtrer un jour d'ambre qui se diffuse dans la pièce.

Bruno s'est légèrement dressé sur ses oreillers, ses yeux cherchent inlassablement autour de lui et ses lèvres prononcent un nom, comme un appel :

— Madeleine.

La jeune fille s'approche doucement.

— Je ne vais pas te fatiguer ? Je viens te voir un peu, je m'ennuyais toute seule.

Elle marque ainsi, avec une délicatesse infinie, que sa tâche de garde-malade ne lui sera pas une charge, au contraire. Les médecins lui ont recommandé, au départ, de tenir à son frère une continuelle compagnie, pour amortir le plus possible la répercussion du chagrin.

Bruno comprend sa pensée attentive. Il voudrait lui sourire, mais n'y parvient pas.

— Bréguet est parti ?

— Oui, on l'attendait à Bordeaux, il a été très bon pour nous.

— Oh ! c'est une tête brûlée, mais, au fond, il n'est pas méchant, quand d'aventure il réfléchit.

— Je crois qu'il t'aime bien, tu sais.

Catherine se tait. La conversation si brève a déjà fatigué le blessé. Il laisse retomber sa tête pâle sur l'oreiller blanc.

Au bout d'un moment il reprend, avec une hésitation dans la voix :

— Cat ! je voudrais voir mon petit Jean. Il ressemble un peu à sa mère, n'est-ce pas ?

— Mais oui, beaucoup, mais tu n'as pas peur que cette visite soit bien fatigante ? St tu attendais à demain ?

— Oh ! je t'en prie !

Aucune contradiction n'est encore possible. Elle se lève, pose son ouvrage blanc sur le fauteuil et va chercher l'enfant.

— Viens voir papa, il est réveillé, mais surtout ne fais pas de bruit.

Le petit Jean est devenu sérieux ; ses traits, ceux de Madeleine, sont tendus par la sagesse, mais c'est le regard même de Bruno qui vient vers celui-ci à travers la pièce. Ses boucles noires sont emmêlées. Vêtu d'un maillot de laine angora blanche, il ressemble à un poussin duveteux.

Il avance d'abord avec précaution, puis son visage s'éclaire et, sans qu'on ait pu prévoir son geste, il s'élance vers le lit, dans les bras de son père. Bruno dissimule la douleur physique causée par le choc. Catherine a rattrapé l'enfant au vol et l'assied sur le bord du lit.

Le visage du jeune homme s'est affreusement contracté. Il perd son souffle et embrasse son fils avec une passion sauvage, puis il retombe sans force ; il ne peut dire un seul mot. Le petit s'effraie, Catherine l'emporte.

Quand elle revient, l'immobilité de son frère lui fait peur ; elle s'approche doucement :

— Bruno !

La voix imperceptible, il murmure :

— Que c'est déchirant, un enfant sans mère !

(à suivre).